



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Compte rendu de la séance du 20 mai 2025

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures onze, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du neuf mai deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent. e. s :

Karine BARBAGLI, Dorine BREGMAN, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZÉWITCH, Julien ROUET, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

Christel TORIELLO à Aurélien VÉRON

Antoine SIGWALT à Julien ROUET

Benoîte LARDY à Gauthier CARON-THIBAUT

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 11.

Ordre du jour

COMMUNICATIONS

Communication portant sur les drapeaux arrachés au bar La Boîte

Communication portant sur le vandalisme de l'exposition Manouchian

Communication portant sur l'accident rue de Turenne

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2025 10 Désignation du secrétaire de séance

Adoption de la procédure d'urgence

PC 2025 05 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 28 janvier 2025

PC 2025 11 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2025 DAC 12 Subventions (1 195 000 euros) à 5 structures de création et de diffusion de la danse

2025 DAC 20 Solde de la subvention de fonctionnement de l'association La Place

2025 DAC 58 Subvention (500 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e)

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

2025 DAC 186 Attribution de subventions d'investissement à 4 associations de pratiques artistiques

2025 DAC 238 Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

2025 DAC 399 Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

2025 DDCT 56 Subventions de 15 000 euros à 7 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre

2025 DGRI 10 Subventions (80 000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

2025 DGRI 11 Subventions (72 400 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris

2025 DGRI 17 Convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025

2025 DAE 33 Subventions et conventions avec 103 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle pour des bénéficiaires du RSA et des publics fragiles

2025 DAE 55 Subvention (70 000 euros) - à 15 associations dans le domaine du *design*, la mode et les métiers d'art

2025 DASCO 30 Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros)

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

2025 DEVE 48 Entretien des cours du Village Saint-Paul ouvertes au public à Paris 4e - convention avec la RIVP

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

2025 DJS 66 Baignades en Seine - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades (12^e, 15^e et Paris Centre)

2025 DJS 74 Baignades en seine – subvention de travaux – autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12^e, 15^e et Paris Centre)

2025 DPE 10 Subventions (565 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi

2025 DSOL 63 Subventions d'équipement et d'investissement (214 131 euros) dans le cadre de conventions avec sept centres sociaux et trois espaces de vie sociale pour la réalisation de travaux et achat matériel

2025 DSP 18 Subventions (228 000 euros) à 11 associations et conventions dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens (Paris Centre, 6, 10, 11, 13, 14, 18, 19, 20)

2025 DSP 21 Subventions (303 000 euros) à 7 associations et conventions pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques (Paris Centre, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 20)

2025 DU 125 PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public

2025 DU 148 Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études

2025 DU 109 Dénomination allée des Défenseurs de la Caserne de la Cité (4^e)

2025 DU 137 Dénomination place Pan Yuliang (3^e)

2025 DU 169 Dénomination place Saint-Gervais - jardin du 13 novembre 2015 (*reportée*)

2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4^e) et Cardinet (Paris 17^e) – Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de Service Public

2025 DVD 51 Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles (*non reçue*)

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

2025 DVD 56 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

2025 DVD 62 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

VŒUX

VPC 2025 18 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif au soutien aux dispositifs de sevrage et de réinsertion pour les usagers de drogues

VPC 2025 19 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à l'amélioration de l'information des riverains lors des fermetures de voirie autour de Notre-Dame

VPC 2025 20 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à l'expérimentation d'accès des chiens sans laisse à horaires définis dans certains squares

VPC 2025 21 Vœu présenté par d'Ariel Weil, Maire de Paris Centre, et des élus Paris en Commun de Paris Centre, relatif à l'avenir du site Orange de la rue des Archives et au respect des droits des travailleurs d'Orange Wholesale

VPC 2025 22 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à la fermeture définitive du CAARUD, rue de Cléry.

VPC 2025 23 Vœu présenté par Ariel Weil, Jimmy Berthé, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Maryse Condé

VPC 2025 24 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à l'instauration de la pratique du vélo pieds à terre dans certains secteurs

VPC 2025 25 Vœu présenté par élus du groupe Paris en Commun relatif à la création d'une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) spécialité Orchestre au collège César Franck pour la rentrée 2026

VPC 2025 26 Vœu présenté par Corine Faugeron relatif au soutien à la reprise des activités culturelles de la Gaîté Lyrique



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Chacun rejoint sa place, nous allons commencer doucement ce Conseil pour ne pas le finir trop tard. Apparemment il y a eu, vous l'avez vu comme moi, une annulation sur « De la Culture avant toute chose », Benoîte LARDY en saura plus, je crois que la cantatrice était malade. On m'a demandé en bas ce qu'on pouvait faire et j'ai proposé, si l'un de vous veut être excusé du Conseil pour aller chanter, il sera le bienvenu. On a proposé à Yohann, mais il préfère chanter avec sa chorale. J'ai également proposé aux gens qui étaient déçus et qui étaient en bas de venir assister au Conseil, je leur ai dit qu'ils avaient le choix entre cela et le square du Temple qui est en plein soleil avec le coucher du soleil. Visiblement, ils n'ont pas choisi le Conseil. Je salue le public qui lui a choisi le Conseil et qui était venu en connaissance de cause. On a toujours le projet de faire Conseil dehors comme on fait classe dehors, mais je ne sais plus si c'est autorisé par le règlement, je crois que non, à moins de considérer que l'on est dans une enceinte municipale.

Je vous propose que l'on étudie cela pour le prochain Conseil de Paris Centre qui sera d'ailleurs celui du 17 juin et les deux prochains conseils de Paris, celui qui suit notre Conseil d'aujourd'hui aura lieu du mardi 3 au vendredi 6 juin et celui d'après, le dernier avant les congés d'été aura lieu du mardi 1^{er} au vendredi 4 juillet, c'est celui qui suivra le prochain et dernier Conseil de Paris centre avant l'été le 17 juin.

Je vais commencer par le calendrier, ce qui nous permet d'attendre qu'une partie de l'opposition ait le temps de venir, on est un vrai Conseil démocratique.

Nous avons eu une très belle cérémonie, je la mentionne ici même si c'était hier soir avec Raphaëlle et Jimmy pour les nouveaux électeurs de Paris Centre, les jeunes qui ont eu leurs 18 ans il y a un an ou moins, ils sont venus en nombre, ils sont venus plus nombreux qu'on ne le pensait ou qu'ils n'avaient répondu et c'est plutôt très bon signe pour la vitalité citoyenne. Ils sont venus, ils sont restés même, et pourtant on leur avait proposé quelques menues chips, mais ils sont restés pour parler avec nous et ils étaient très intéressés. Je rappelle ici notre très fort intérêt à avoir aussi des retours de la jeunesse sur nos politiques publiques et à les encourager à participer à nos assemblées citoyennes.

Nous avons aussi une très belle cérémonie, une cérémonie très émouvante ce matin à la dénomination de l'école Suzanne Spaak, l'école d'Argenteuil qui désormais est l'école Suzanne Spaak, ce n'est pas la première des dénominations des écoles, pour mémoire on avait déjà nommé l'école Daniel Cordier, nommé l'école Raphaël Esrail et ce n'est pas la dernière non plus puisqu'après cette cérémonie, nous aurons la dénomination de l'école Marcelle Guillemot, le 19 juin. L'école Suzanne Spaak, l'école Marcelle Guillemot, la place Paul et Marcelle Vergara viendront réaliser un parcours mémoriel qui honorera 4 Justes

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

parmi les nations qui ont travaillé, qui ont œuvré en commun, 3 d'entre eux dans le cadre de leurs fonctions à l'Oratoire du Louvre, Temple protestant et l'une, Suzanne Spaak, qui les a sollicités et grâce à qui ses enfants ont pu être cachés par la communauté protestante. Suzanne Spaak, membre communiste, membre de l'Orchestre rouge, belge de surcroît, l'ambassadeur belge était présent et c'était une très belle cérémonie ce matin. Je vous encourage à venir, a priori, l'inauguration de la place Paul et Marcelle Vergara aura lieu le 13 juin, ce sera évidemment confirmé sur tous nos réseaux sociaux et la lettre d'information. Je vous confirme d'ores et déjà le 19 juin la dénomination de l'école Marcelle Guillemot qui sera l'ancienne école Beauregard.

Je rappelle également que :

- l'inauguration de la plaque du bar de Village qui a été votée ici même dans ce Conseil de Paris Centre aura lieu le 26 mai ;
- la Nuit Blanche se tient pour la deuxième année en juin et non plus à l'automne, ce sera le 7 juin ;
- l'inauguration de la restauration du Portail Raoul aura lieu le 15 juin ;
- la cérémonie de l'appel du 18 juin aura lieu le 18 juin, une fois n'est pas coutume, lorsque ce n'est pas un jour férié, on peut tenir les commémorations le jour même, l'objectif étant, quoi qu'il arrive, d'avoir des élèves présents à nos côtés ;
- pour les jeunes, la fête du bac aura lieu le 4 juillet à l'issue des résultats ;
- le bal du 13 juillet aura lieu cette année encore la veille du 14 juillet, long week-end.

Voilà pour les principaux rendez-vous d'ici à cet été. Pardon, Benoîte, tu avais une intervention.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Juste pour dire que Nuit Blanche avait une installation ici à la mairie et une autre à la Halle des Blancs-Manteaux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le programme de Nuit Blanche est extrêmement copieux, je ne peux pas le détailler ici. Il y a un *in*, il y a un *off*, il y a une programmation officielle de la Ville de Paris qui investit beaucoup de lieux, Benoîte, dont, je crois, le terrain d'éducation physique de Charlemagne, des églises, je ne sais plus ce qui est dans le *in*, dans le *off*, mais comme d'habitude les

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

églises participent. Je pense à Saint-Eustache qui est généralement l'objet d'une très belle animation, d'une très belle installation. Je crois que l'on publiera le lien vers le site officiel et il y a toujours le *off* avec de nombreuses institutions qui ont leur propre programmation. En tout cas, cela va être une très belle édition.

J'ai déjà cité les dates des conseils, je crois qu'on va pouvoir commencer ce Conseil avec l'arrivée de nouveaux participants, ce qui me permet de donner les pouvoirs pour ce Conseil.

COMMUNICATIONS

Avant de commencer par les délibérations en propre de la mairie, je voudrais faire très rapidement quelques communications.

Communication portant sur les drapeaux arrachés au bar La Boîte

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'abord, pour rappeler, vous l'avez peut-être vu, des drapeaux LGBT, des drapeaux de l'arc-en-ciel ont été arrachés au bar La Boîte, c'est le bar qui est rue des Lombards, dimanche vers 6 h 30 du matin, c'était le week-end précédent. C'était après la fermeture du bar, cela a été filmé, nous sommes allés sur les lieux avec Dorine, puis visionner les images des caméras.

C'est une attaque, j'allais dire, signée, totalement assumée puisque les drapeaux ont été arrachés, ils ont été piétinés, on leur a craché dessus, tout cela avec le sourire et à visage démasqué. C'est une attaque réelle, une attaque symbolique aussi contre un lieu de fête, contre un lieu de liberté des communautés LGBT et des scènes très violentes, symboliquement en tout cas.

Je rappelle que l'on est dans un contexte d'augmentation des infractions LGBTphobes avec plus de 5 % d'augmentation entre 2023 et 2024 selon le ministère de l'Intérieur. Bien entendu, nous sommes très mobilisés pour refuser cette violence avec un dialogue avec le commissariat, les caméras ont été visionnées, j'espère que cette affaire sera élucidée très rapidement avec l'arrestation de ceux qui l'ont perpétrée.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Communication portant sur le vandalisme de l'exposition Manouchian

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Dans les vandalismes également, et à déplorer, celui de notre exposition Manouchian. Vous savez qu'à l'occasion de l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian et de la mention de tous ceux de l'Affiche rouge en février 2024, le Musée de la Résistance de Champigny avait réalisé une exposition itinérante qui retraçait l'histoire des francs-tireurs et partisans de la main-d'œuvre immigrée. Cette exposition itinérante avait été affichée au moment de la commémoration du 8 mai sur nos grilles, sur les grilles de la mairie, elle a été vandalisée. Nous avons pu accéder aux caméras avec réquisition de la police, bien sûr, après dépôt de plainte et, malheureusement, ce sont de jeunes enfants qui l'ont fait volontairement, mais nous pensons et nous espérons, sans volonté liée au contenu de l'exposition, simplement par vandalisme.

Nous sommes en train de voir comment réinstaller cette exposition sur les grilles. En attendant, elle est présentée au péristyle, je vous invite à la voir si vous ne l'avez pas encore fait, dans une version que l'on ne peut pas exposer dehors puisqu'elle est en kakémono. Vous l'avez juste ici, à cet étage, à la sortie du Conseil, nous invitons tout le monde à la voir à l'intérieur de la mairie.

Communication portant sur l'accident rue de Turenne

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voudrais enfin commenter un accident tragique qui est survenu vendredi dernier rue de Turenne. Vous l'avez peut-être aussi entendu. Un taxi a percuté un piéton et s'est quasiment encastré dans une épicerie. On a pu aller sur les lieux avec de nombreux élus alors même que ce piéton était encore soigné, de même que les deux conducteurs qui étaient impliqués dans cet accident, dont les circonstances sont à éclaircir. En tout cas, c'est très impressionnant parce que le taxi qui a redémarré au feu, on ne sait pas très bien pourquoi, très fort, est quasiment rentré dans la boutique. On aurait pu avoir un accident encore plus grave, mais il y a hélas une victime très sérieuse, très grave, à déplorer, une personne âgée du quartier à laquelle nous exprimons, je crois, au nom du Conseil, toute notre solidarité en espérant le meilleur, c'est-à-dire son retour à une bonne santé.

C'est l'occasion de dire quelques mots simplement, on pourra aller en discuter peut-être à la fin de ce Conseil, et de rappeler que bien sûr une grande partie de notre politique vise à protéger les piétons et que c'est dans cette perspective que nous avons réduit l'intensité, la fréquence et la vitesse de la circulation dans Paris Centre. Je rappelle que tout Paris

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Centre est à 30 km/h au maximum avec des zones qui sont bien inférieures, avec également spécifiquement rue de Turenne la création d'une voie de bus qui a permis, on l'a mesuré, de réduire la circulation tout en fluidifiant la circulation des bus.

Bien sûr, tout accident, tout incident génère une enquête et nous avons demandé spécifiquement non seulement des passages de la police municipale pour que le respect de la vitesse et une analyse du carrefour soient faits et que l'on en tire les leçons s'il y avait à en tirer. Avec Florent Giry, notamment, on regardera si des aménagements sont nécessaires et l'on parlera peut-être de l'accidentologie.

Bien sûr, d'abord, c'est l'émotion qui prédomine maintenant, celle du Conseil et de l'équipe municipale, je sais qu'elle est partagée par les habitantes et les habitants du quartier. Je remercie ici aussi les pompiers qui ont été très rapidement sur place, le SMUR qui a soigné directement sur place, je le disais, c'est une spécificité, une expertise française, plutôt que de déplacer une victime, on commence tout de suite par la soigner. Je sais que cette compétence-là nous est enviée, ils ont donc soigné sur place les 3 blessés immédiatement avant de les emmener à Saint-Antoine. La police municipale et la police nationale sont arrivées très vite aussi sur les lieux et ont sécurisé les abords du carrefour. Voilà, on en rediscutera s'il y a une demande en ce sens.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer aux délibérations propres.

PC 2025 10 Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'abord en désignant le secrétaire de séance et dans un exercice extrêmement démocratique qui consiste à suivre l'ordre de l'alphabet, je propose que ce soit Aurélien VÉRON qui soit responsable de ce secrétariat de séance pour ce soir, si personne ne s'y oppose. Personne n'est contre, dubitatif, mais personne n'est contre, personne ne s'abstient, personne refuse de prendre part au vote.

Voilà, c'est Aurélien VÉRON à l'unanimité qui est désigné secrétaire de séance.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Après vote à main levée, Aurélien VÉRON est désigné secrétaire de séance.

Adoption de la procédure d'urgence

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose également, désormais c'est hélas habituel, d'approuver la procédure d'urgence pour l'inscription des délibérations qui sont arrivées hors délai, malheureusement, c'est le cas. C'est le cas lorsque nous devançons un petit peu le Conseil puisqu'il n'aura lieu que dans 2 semaines. Je tiens à préciser quand même qu'il y a 2, peut-être 3 délibérations qui seront retirées, que je retire de l'ordre du jour puisqu'elles sont arrivées hors délai, trop tard pour être examinées dans des conditions normales, elles ne seront donc pas débattues ce soir, je les annoncerai au fur et à mesure, quand on y arrivera.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des participants.

PC 2025 05 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 28 janvier 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose d'adopter le compte rendu du procès-verbal de la séance du mardi 28 janvier 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

PC 2025 11 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En revanche, je ne mets pas aux voix, je comprends que certains ont besoin d'un tout petit peu plus de temps pour pouvoir relire le compte rendu du procès-verbal de la séance du mardi 25 mars, donc on votera au prochain Conseil en espérant que l'on pourra voter les 2 comptes rendus, celui de cette séance et celui de la séance de mars.

Je le dis aussi ici pour le public, on ne peut publier le compte rendu que lorsqu'il a été voté au Conseil et donc, dans une volonté de transparence, de même que nous publions, et

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

nous y veillons strictement avec notamment Boris JAMET-FOURNIER, l'ordre du jour des conseils pour que chacun puisse savoir quelles seront les questions débattues au Conseil, nous publions également les comptes rendus dès qu'ils sont votés.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose désormais de passer à de véritables délibérations qui sont soumises pour avis. Je rappelle c'est le pré vote des délibérations qui seront ensuite discutées au Conseil de Paris, contrairement à celles que nous avons délibérées précédemment.

Nous commençons, comme il est de tradition par l'ordre alphabétique des directions de la Ville et c'est toujours la Direction des affaires culturelles qui l'emporte et donc Benoîte LARDY qui prend la parole en premier en proposant, comme elle le souhaite des regroupements de délibérations. On commence par la DAC 12, chère Benoîte.

2025 DAC 12 Subventions (1 195 000 euros) à 5 structures de création et de diffusion de la danse

2025 DAC 20 Solde de la subvention de fonctionnement de l'association La Place

2025 DAC 58 Subvention (500 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je propose de regrouper la DAC 12, la DAC 20 et la DAC 58 qui sont toutes les trois des soldes de subventions, des soldes de fonctionnement, pour les deux premières dont nous avons déjà eu à parler.

La DAC 12 sont des subventions pour 1 195 000 euros avec 5 structures de création et de diffusion de la danse, dont une qui est à Paris Centre, Micadanses, l'association pour le développement de la danse. Le solde proposé est de 325 000 euros, ce qui va porter la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 à 265 000 euros.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

La DAC 20 est le solde de la subvention de fonctionnement de l'association La Place. Nous proposons de verser un solde de 622 000 euros au titre du fonctionnement, ce qui va porter la subvention de l'année à 1 050 000 euros.

Ensuite, il s'agit du solde d'une subvention, mais pour un événement puisqu'il s'agit du Théâtre de la Ville et du festival qui s'appelle maintenant Places en réseau, c'est l'association du Théâtre de la Ville. Nous avons déjà versé 500 000 euros pour ce festival et il est proposé de verser le solde pour 500 000 euros supplémentaires.

Voici ce à quoi vous êtes invités à donner votre avis.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci à Benoîte pour cette proposition groupée. En revanche, je dissocierais les votes parce qu'il me semble qu'il y a des non-prises de part au vote pour réserve des membres du conseil d'administration éventuels.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Véronique pour le Théâtre de la Ville.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Chacun se décidera. Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose qu'on les vote dans l'ordre où elles ont été présentées.

La DAC 12 qui concernait Micadanses pour nous à Paris Centre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La DAC 20 qui concerne l'association La Place, le centre culturel hip-hop. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation

Je ne prends pas part au vote. Je profite d'avoir la parole pour noter ce fabuleux changement de chronomètre qui est maintenant aux couleurs de la mairie de Paris Centre, c'est tout à fait réjouissant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Un NPPV pour les comptes. Qui vote pour ? Par déduction, tout le monde. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La dernière concernait le Théâtre de la Ville, c'est la DAC 58, Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt pour ce qui nous concerne, je l'ajoute chaque fois. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une. Tout le monde vote pour l'unanimité des participants au vote. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit avec Benoîte, je crois qu'il y a encore des délibérations, chère Benoîte, c'est la DAC 186.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

2025 DAC 186 Attribution de subventions d'investissement à 4 associations de pratiques artistiques

2025 DAC 238 Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

2025 DAC 399 Subventions (300 000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

2025 DDCT 56 Subventions de 15 000 euros à 7 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Voilà, 186. Donc, je regroupe 186, 238 et je ne sais pas si, Shirley, tu présentes la 399 ou si tu veux que je la présente dans la foulée. D'accord. Et également la DDCT 56.

La DAC 186 concerne l'attribution de subventions d'investissement à 4 associations de pratiques artistiques dont 3 concernent Paris Centre. Une subvention d'investissement de 130 000 euros aux Ateliers des Beaux-Arts de Paris pour le réaménagement et la rénovation de ces différents sites pour un coût total de 209 706 euros. Une subvention d'investissement de 65 000 euros à la Maison du Geste et de l'Image pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité pour un coût de 82 898 euros. Une subvention d'investissement de 8 000 euros au Musée en Herbe pour l'achat de deux caisses enregistreuses et des travaux de rénovation de sanitaires.

La DAC 238 concerne les subventions attribuées à deux bibliothèques patrimoniales de Paris Centre. La Bibliothèque des Amis de l'Instruction en mémoire de ton oncle, une petite pensée pour ton oncle, Yohann, on propose 3 000 euros. L'association de la régie théâtrale pour 22 000 euros, elle est à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.

La troisième est la DAC 399 Culture et Solidarités, vous ne l'avez peut-être pas dans l'ordre. Il s'agit d'attribuer 300 000 euros à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités pour la mise en œuvre de 61 projets. En ce qui concerne les associations de Paris Centre concernées, il s'agit du Musée en Herbe pour l'organisation de visites guidées, d'ateliers et d'autres choses pour 5000 euros, de la Maison de la poésie pour l'organisation d'ateliers d'écriture incluant une rencontre avec des écrivains, l'association Lire pour en

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Sortir pour la somme de 10 000 euros, pour l'association À l'avenir pour une somme de 1500 euros et pour l'association le Concert Spirituel pour une somme de 6000 euros.

Ensuite, je propose la DDCT 56 qui est le fonds d'animation locale. Ce sont des subventions que nous attribuons, nous, mairie de Paris Centre. Comme chaque année, on a bénéficié d'une enveloppe de 15 000 euros pour le FAL avec l'octroi d'une subvention minimum de 1500 euros, ce qui ne facilite pas forcément la tâche parce que cela ne permet pas vraiment de panacher. Nous allons attribuer 5 000 euros à Actisce qui est ce à quoi vous avez presque tous participé ce week-end, les Foulées de Paris Centre, il y avait au moins 800 dossards ; 2 500 euros pour le Musée en Herbe ; 1 900 euros pour l'association des Quatre Fils ; 1 500 euros pour l'association Livre ensemble ; 1 500 euros pour la Fanfare du Carreau ; 1 500 euros pour ProLific ; 1 500 euros pour La Clairière.

Voilà, chers collègues, ce que je vous propose maintenant de voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette présentation groupée. Je vais dégroupier les votes, toujours pour les mêmes raisons d'abstention de non prise de part au vote.

La première était la DAC 186 et elle concernait...

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Elle concerne les associations artistiques, dont la Maison du Geste et de l'Image.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Dont la Maison du Geste et de l'Image, voilà, c'est celle-là que je cherchais et dont je crois que nous avons quelques membres du conseil d'administration ici. C'est la première, c'est la DAC 186. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Un, au moins. Je vous remercie. Non prise de part au vote aussi ? Je ne sais plus, j'avais en tête peut-être Aurélien VÉRON. Donc, 2 non-prises de part au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité par le reste des membres du Conseil qui votent.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La deuxième était la DAC 238. Tout le monde vote, chacun vote ce qu'il veut, mais tout le monde peut voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Selon les souhaits de Benoîte Lardy, elle est adoptée à l'unanimité aussi.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ensuite, la DAC 399, pour rappel puisqu'elle n'était pas dans l'ordre qui concernait la Maison de la poésie. Est-ce qu'il y a des membres du conseil d'administration de la Maison de la poésie ici ? Je ne suis pas certain. Qui vote contre ? Audrey, peut-être, non ? Tu n'es pas membre du conseil d'administration de la Maison de la poésie ?

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts

Oui, je m'abstiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu ne prends pas part au vote. Voilà, une. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une non-prise de part au vote. Qui vote pour par déduction ? Tout le monde. Elle est adoptée à l'unanimité des participants également.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il nous reste la DDCT 56, la Direction de la démocratie, de la citoyenneté et du territoire et c'était le fonds d'animation locale. Il y avait de nombreuses associations, chacun a pu consulter la liste. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une. Elle est adoptée également à l'unanimité. Merci.

Alors oui, c'était notre fonds à nous, mais évidemment au Conseil de Paris on agrégera ceux de tous les arrondissements de Paris.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DGRI 10 Subventions (80 000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

2025 DGRI 11 Subventions (72 400 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris

2025 DGRI 17 Convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Les Gardiens de l'Amazonie » dans le cadre de la Saison culturelle Brésil-France 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer à la suite. On reste avec Benoîte LARDY puisque ce sont des délibérations qui concernent la Direction générale des relations internationales de la Ville, mais pour leur action culturelle et donc Benoîte présente les trois prochaines délibérations, je crois, de cette direction de la Ville en commençant par la DGRI 10.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

DGRI 10, je ne suis pas habituée, c'est la première fois que l'on a cette délibération, en tout cas moi. Il s'agit de subventionner des associations qui renforcent la citoyenneté et la solidarité européennes en favorisant le sentiment d'appartenance à l'Union européenne avec une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne.

3 de ces associations sont domiciliées à Paris Centre. Il s'agit du Parlement européen des jeunes qui est rue des Tournelles pour un montant de 6 000 euros ; l'association défense de la démocratie en Pologne qui se situe 1, rue Mandar pour un montant de 4 000 euros ; CliMates pour un atelier de sensibilisation des jeunes européens pour une somme de 7 000 euros. Voilà pour la DGRI 10.

Pour la DGRI 11, il est proposé de subventionner 14 associations au titre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris et 3 concernent Paris Centre : Écrans de la paix pour l'organisation de projections de films dans des camps de réfugiés et des villages partiellement détruits, notamment en Tanzanie, Jordanie, Arménie, au profit aussi des populations syriennes et palestiniennes, 6 000 euros ; Salon du livre africain que nous

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

avons accueilli à la Halle des Blancs-Manteaux, subvention de 3 500 euros ; Théâtre de la Ville pour l'organisation des chantiers d'Europe pour un montant de 8 000 euros.

Pour la DGRI 17, ce n'est pas subventionné, il s'agit d'une signature de convention, c'est plutôt une régularisation dans le cadre de la saison culturelle Brésil-France 2025. Il s'agit d'approuver les principes et les modalités de cette convention pour une exposition qui s'appelle Les Gardiens de l'Amazonie que je vous propose de valider.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Benoîte. Le Théâtre de la Ville et les membres du conseil d'administration, c'est cela ? Je ne me souviens plus. Véronique, membre du Théâtre de la Ville ? Je les dissocie donc.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Tout le monde peut voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Théâtre de la Ville, non, il était évoqué pour une action culturelle dans la DGRI 11.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Il y a juste le Théâtre de la Ville, peut-être.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, dans la DGRI 11.

DGRI 10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Pardon, ne prend pas part au vote ?

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Je ne prends pas part au vote, je fais partie du conseil d'administration d'une des associations.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

D'accord.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord. Je ne le savais pas.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Je ne le savais pas non plus.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bravo pour cet engagement. Donc, non prise de part au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La DGRI 11 concernait, je le rappelle, le Salon du livre africain, merci d'avoir rappelé qu'il s'est en effet tenu dans le centre de Paris pour la première fois, grand succès et volonté des organisateurs de renouer avec cette édition. On y était effectivement avec toi et Jimmy et ils ont été très heureux de l'accueil très chaleureux. Nous leur souhaitons de revenir ici chez nous à la Halle des Blancs-Manteaux. Et le Théâtre de la Ville pour les chantiers d'Europe que tu as évoqués. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

DGRI 17 qui ne concernait pas, je crois, d'association.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Non, c'était les Gardiens de l'Amazonie, c'est une exposition, ce n'est pas une subvention, c'est juste approuver la convention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Voilà, parfait. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci de votre vote et de notre soutien à la saison culturelle Brésil-France 2025 qui était également présente dans les représentations du festival des théâtres sur la place que tu as évoqué tout à l'heure.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Je vous invite à consulter la programmation tous les dimanches, c'est assez joyeux, cela l'était le week-end dernier, en tout cas quand j'y suis passé. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAE 33 Subventions et conventions avec 103 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle pour des bénéficiaires du RSA et des publics fragiles

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit ce Conseil et l'on va passer à de nouveaux sujets. On s'intéresse aux affaires économiques et c'est Dorine BREGMAN qui prend la suite à partir de la DAE 33.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues. Effectivement, c'est une délibération qui est arrivée un peu tardivement sur notre ordre du jour, donc ne soyez pas surpris si, en fonction de la version de l'ordre du jour que vous avez, elle n'y figure pas. Néanmoins, il s'agit d'une action fondamentale de la Ville de Paris puisqu'il s'agit de subventions et de conventions avec 103 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle pour des bénéficiaires du RSA et des publics fragiles.

C'est une délibération récurrente, nous l'avons votée chaque année depuis 2021, donc je vais faire court. En effet, parmi les dispositifs qui favorisent le retour à l'emploi, la mise en place de l'insertion par l'activité économique est considérée comme une des plus efficaces pour permettre à des publics très éloignés de l'emploi d'y retourner et de retrouver un emploi pérenne et durable. En 2023, par exemple, 66 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite dynamique, c'est-à-dire une sortie en emploi ou en formation professionnelle.

S'agissant de Paris Centre, le montant de la DAE 33, l'enveloppe globale est très élevée, 6 265 000 euros pour 103 structures. S'agissant de Paris Centre plus précisément, je vais juste m'arrêter un instant, 15 structures sont concernées. Elles regroupent les différentes catégories de structures : l'atelier chantier d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les régies de quartier dont notre régie de quartier Paris Centre qui nous est particulièrement chère. Parmi ces 15 structures, on retrouve évidemment les grands intervenants que sont les

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

différentes familles d'Emmaüs, Emmaüs Alternatives qui gère la ressourcerie rue Léopold Bellan et Emmaüs Défi qui travaillent sur des sujets tout à fait connexes, qui travaillent ensemble, et aussi la Fondation de l'Armée du Salut et d'autres structures.

Je vous invite, chers collègues à bien vouloir en délibérer. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup à Dorine. Un des moments très émouvants de la cérémonie Suzanne Spaak ce matin a été quand son petit-fils et son arrière-petit-fils se sont exprimés. J'ignorais que son petit-fils, le fils de sa fille qui était présente, était à Paris, vivait à Paris et dirigeait une entreprise d'insertion dans le 20^e arrondissement de Paris.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Oui, absolument, on a échangé et on a échangé nos coordonnées également.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour ces beaux résultats sur la réinsertion et le suivi des chantiers de réinsertion en termes d'emploi.

Il y avait une demande d'intervention ? Oui, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonjour à notre public aussi ce soir. Je vais être très courte. Simplement pour demander un vote dissocié sur une des structures qui est concernée par cette délibération.

Bien entendu, vous le savez, le groupe Écologiste soutien de longue date les structures d'insertion et de manière plus générale les dispositifs qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire. Néanmoins, on a un sujet qui revient depuis quelques mois, quelques semaines, et je sais ici l'implication de nombreux acteurs et actrices qui essaient de faire au mieux.

Peut-être avez-vous lu dans Le Monde d'avant-hier une tribune signée par des élus, des maires, des responsables de collectivités territoriales qui parlent de l'emprise grandissante du milliardaire STÉRIN qui cherche à influencer la démocratie locale en France, notamment pour faire gagner un agenda d'extrême droite en passant par une influence financière, informationnelle, et en essayant de faire de l'entrisme dans des structures d'insertion, ce

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

qui me paraît particulièrement dangereux. Malheureusement, certaines structures de la Ville de Paris sont victimes de cet entrisme et nous sommes en train d'œuvrer au maximum de nos possibilités politiques et des outils légaux que nous avons à notre disposition pour faire sortir STÉRIN du capital d'un certain nombre de projets, en l'occurrence celui de la Bonne table dont nous avons déjà débattu dans ce Conseil.

La Bonne table étant également concernée par ce soutien au sein de la DAE 33 pour aider sa structure d'insertion et avec sa masse salariale, mais la question de la participation de STÉRIN à l'actionnariat de certains de ces projets n'étant pas encore résolus, nous ne souhaitons pas voter pour la partie de la délibération qui concerne la Bonne table en espérant avoir très bientôt des nouvelles pour pouvoir continuer à soutenir les projets de la Bonne table de manière libre et sans inquiétude sur l'avenir démocratique face à l'extrême droite.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Courte intervention d'Audrey PULVAR.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts

Oui, je veux bien intervenir. Bonne table, c'est mon sujet, mais en l'occurrence, la délibération dont vous parliez, chers collègues, ne concerne pas Paris Centre, elle n'est pas à l'ordre du jour et elle concerne effectivement un financement par la délégation de Florentin LETISSIER pour continuer à soutenir cette entreprise que, par ailleurs, je défends. Paris Centre n'est pas concernée par cette délibération, donc je ne comprends pas de quoi l'on parle en fait.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour être explicite, il n'y a pas véritablement de vote dissocié possible, mais comme on est une instance consultative, je le rappelle, on notera au compte rendu et l'on fera passer au Conseil de Paris qui recueille notre avis, la dissociation du vote. Si je comprends bien, la demande est de voter cette délibération, mais à l'exclusion d'une des associations, c'est cela ? Pour être explicite.

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Si vous le souhaitez, pour être encore plus simple dans les procédures de vote étant donné que c'est un sujet que l'on débat longuement, je pense qu'on pourrait faire un NPPV de notre côté en prenant en compte que ce sera inscrit dans le compte rendu avec la précision

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

qu'a faite Audrey, qui a raison puisque c'est une consultation et que ce n'est pas directement un projet mairie Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On parle de la DAE 33, pas de la DAE 5...

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Mais, pardon, la Bonne table n'est pas dans la liste des 103 structures qui sont visées par cette délibération, donc je ne comprends pas très bien. Je viens de regarder de nouveau la liste, la Bonne table n'y figure pas. Étant donné qu'on a eu la version de cette délibération très tard puisqu'elle est arrivée en urgence vendredi soir, je ne sais pas comment on a pu avoir plusieurs versions.

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Je tiens à rappeler que concernant les délibérations qui ont été déposées par la DAE dans ODS... pour expliquer au public, ODS est notre système pour recevoir les délibérations, et en l'occurrence, il y avait eu une erreur technique puisqu'il y avait aussi une ancienne délibération qui concernait la Bonne table qui avait été mise à l'ordre...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, Raphaëlle, est-ce que l'on peut se concentrer sur la DAE 33 qui est l'objet du vote ici ?

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Elle y est bien, cela s'appelle Bonne table, c'est une entreprise d'insertion et elle est citée. Elle concerne le 9^e arrondissement et le 8^e arrondissement, donc je ne l'ai pas notée dans les 15 structures qui concernent Paris Centre.

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Oui, c'est bien ce que vient de dire Audrey et ce que vient de me confirmer Shirley, excuse-moi. C'est-à-dire qu'elle n'est pas dans ce qui concerne Paris Centre, mais la Bonne table

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

est intégrée à la délibération DAE 33 et donc nous ne souhaitons pas, en l'état actuel des choses...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, compris. Je vous propose que l'on passe au vote, j'ai compris les intentions des uns et des autres. Voilà, c'est clarifié, je vous remercie. Qui vote contre ? Pardon.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts

Déjà, je voudrais juste préciser que ce n'est pas « la Bonne table », c'est « Bonne table », comme Bonne-maman, c'est Bonne table. Encore une fois, cette délibération ne concerne pas l'implantation de Bonne table dans Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, merci Audrey. Je crois que le point est reçu et validé. Donc, Bonne table fait l'objet de vos préoccupations, même si Paris Centre n'est pas concernée.

Nous allons d'abord procéder au vote avec une inscription et une motivation. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui ne prend pas part au vote ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, c'est cela ? Je compte 7 voix, alors NPPV 7. Et nous retenons pour le compte rendu que c'est en raison de la présence de Bonne table, certes pas pour Paris Centre, mais dans cette délibération en vue du Conseil de Paris. Qui vote pour ? Voilà, on fera le compte. Je remercie le reste du Conseil.

La délibération est adoptée, mais dans le compte rendu figurera l'avis et la motivation de la non-prise de participation au vote. Je vous remercie, ça y est, c'est clair.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DAE 55 Subventions (70 000 euros) - à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit, et la prochaine délibération qui concerne aussi la DAE concerne l'action artistique, c'est la DAE 55. Elle concerne des associations qui œuvrent dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art, c'est la délégation de Jimmy BERTHÉ et c'est Jimmy qui présente cette délibération. Je vous remercie.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Aujourd'hui, cette délibération propose l'attribution de 70 000 euros à 15 associations qui œuvrent dans le domaine du *design*, de la mode, mais aussi des métiers d'art. Ces associations mènent un travail de fond pour permettre la mise en place d'événements qui sont des occasions pour les Parisiens d'aller à la rencontre de ces arts, du *design*, de la mode, etc. Au-delà d'un appui qu'ils apportent aux professionnels, ces événements donnent aux Parisiens l'opportunité de découvrir les métiers de la création et bien souvent d'acheter des pièces conçues à Paris dans une logique de proximité.

La présente délibération propose de soutenir 15 initiatives. En ce qui concerne Paris Centre, on parle de l'APCI, l'agence pour la promotion de la création industrielle qui renforce cette année sa présence à Paris avec la France *design week*, un forum d'ascension professionnelle pour les jeunes *designers* et lance en 2025 les France *design impact awards*. En deuxième temps, on a Écriture la Ville avec graphisme à ciel ouvert dans le cadre de la Paris *design week*. Cet événement explore le lien entre *design* graphique et espace public en transformant la Ville en lieu d'expression visuelle et de dialogue. Il montre comment le *design* graphique influe sur notre perception de l'environnement quotidien en impliquant aussi les habitants dans des démarches créatives. L'association fait également la promotion de cette discipline à travers des expositions, rencontres, conférences, en lien avec les écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris.

Comme vous l'aurez compris, chacune de ces initiatives illustre l'exceptionnelle vitalité des métiers d'art et de la création à Paris. Je vous invite donc à voter pour ce soutien aux acteurs dynamiques de la création contemporaine. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jimmy, je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous saluons Benoîte LARDY qui part très discrètement.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Madame Benoîte Lardy quitte le Conseil à 19 h 53.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

2025 DASCO 30 Subventions d'investissement (215 781 euros) à 15 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2024-2025

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros) une

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre On aborde ce moment traditionnel du Conseil qui concerne les affaires scolaires et c'est Karine BARBAGLI, bien sûr, qui présente, je crois, les 2 prochaines délibérations DASCO 30 et 32.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Absolument, bonsoir à tous. Je vais être très très courte ce soir avec la DASCO 30 qui concerne les collèges, les collégiens et les budgets participatifs des collèges avec entre autres un projet laser *run* pour le collège César Franck, il y a également des jeux sportifs, des espaces détente, mais je ne serai pas plus longue sur cette délibération. En tout cas, cela permet d'équiper nos collégiens, et à faire encore plus de sport.

Pour la DASCO 32, ce sont les habituels compléments de fonctionnement, de subventions d'équipement et pour travaux qui concernent le collège Montgolfier qui va pouvoir entretenir sa magnifique cour oasis qui a été inaugurée en septembre 2024 avec la plantation d'arbres, entre autres, mais en tout cas il faut entretenir ces cours oasis, remettre des copeaux de bois, etc. Et puis également le collège Couperin sur des travaux d'urgence avec des réparations de radiateurs pour un montant de 4 920 euros.

Je vous propose de voter sans tarder la DASCO 30 et 32.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Sans demandes d'intervention, je vous propose de voter les deux de manière groupée.

DASCO 30 et 32. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Après vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est le moment de redonner la parole à Audrey PULVAR pour présenter la prochaine délibération qui concerne sa délégation à Paris centre, mais surtout à tout Paris en ce qui concerne la restauration collective, l'alimentation durable et les circuits courts. C'est la DEVE 47.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts

Absolument, avec aucun financement suspect. Il s'agit de subventions de la Ville de Paris aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable, en effet, pour un montant de 537 545 euros et une délibération qui permettra aux caisses des écoles, notamment la caisse des écoles de Paris Centre, de poursuivre leurs objectifs dans la mise en œuvre du Plan Alimentation Durable, singulièrement l'achèvement de la stratégie de bannissement des plastiques de la restauration collective.

Début 2025, les gestionnaires de notre restauration collective ont été invités à répondre à un appel à projets après avoir identifié leurs priorités pour les aider à atteindre les objectifs fixés par le Plan Alimentation Durable. La caisse des écoles de Paris Centre a présenté pour cette année un projet d'achat de matériel de découpe de légumes afin de permettre la confection et la préparation de plats faits maison et également un financement d'achat de vélo cargo électrique pour le transport afin d'optimiser les flux logistiques, notamment le dernier kilomètre.

Je vous propose de voter cette subvention d'investissement d'un montant de 25 446 euros pour notre caisse des écoles.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Audrey. Je vois Karine qui se réjouit comme moi, on va pouvoir continuer à monter en puissance sur la diminution, justement, de la puissance de nos véhicules, mais l'augmentation de leur efficacité en se préparant, bien sûr, à l'arrivée prochaine de la cuisine centrale qui nous permettra de franchir une étape supplémentaire dans la

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

fabrication sur place de l'alimentation et son acheminement avec une flotte qui commence à s'étoffer grâce à cette délibération. Je vous remercie de voter pour, si vous en êtes d'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération adoptée à l'unanimité. Cela va faire plaisir à notre caisse des écoles et à nos jeunes écoliers.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DEVE 48 Entretien des cours du Village Saint-Paul ouvertes au public à Paris 4e - convention avec la RIVP

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération, on est toujours dans les délibérations de la DEVE, c'est-à-dire la Direction des espaces verts qui souvent, grâce à des conventions, entretien de nombreux lieux de végétation. On a déjà cité le travail dans le jardin de la BNF dans son site historique dans la rue de Richelieu, mais là c'est le Village Saint-Paul qui est concerné et c'est Corine FAUGERON, qui s'occupe des espaces verts et de la biodiversité, qui présente cette délibération DEVE 48.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Cette délibération propose une convention entre la Ville de Paris et la RIVP. Le Département de Paris a transféré à la RIVP dans le cadre d'un bail emphytéotique renouvelé et signé en novembre 2012, l'ensemble immobilier au 29 de la rue Saint-Paul et du 1 au 7, rue Charlemagne. Le site est composé de 215 logements sociaux, de 2 crèches et de 85 locaux d'activité (antiquaires, restaurants, etc.). Des cours ouvertes au public, aménagées et plantées, assurent la circulation entre les bâtiments.

Cette convention confie à la Ville de Paris l'entretien horticole des espaces paysagers quand la RIVP est chargée de l'installation du système d'arrosage automatique. L'entretien comprend le désherbage, le paillage, la taille, le ramassage des feuilles, le remplacement (fournitures, choix et plantations) des végétaux morts. Bien évidemment, tout usage de produits phytosanitaires et engrais issus de la chimie de synthèse est interdit, car dangereux pour la faune auxiliaire et l'environnement ainsi que pour les voisins. La RIVP met à disposition de la DEVE un local pour stocker le matériel de base. Les 12 bacs à fleurs

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

en acier galvanisé sont gérés par les habitants et les 36 bacs en bois le sont par les commerçants du Village Saint-Paul. La DPE maintient l'état de la cour propre, nettoyage des sols et ramassage des déchets y compris dans les jardinières, ainsi que le nettoyage des tags et des graffitis jusqu'à 2,20 m de hauteur. La Ville n'est responsable que des dégradations dues à l'ouverture au public et/ou à des actes de vandalisme. La RIVP se chargera de la lutte contre les nuisibles, les panneaux d'entrée installés par la Ville seront entretenus par la Ville et si nécessaire remplacés par la Ville.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelables tacitement une fois. La Ville sera responsable des accidents et dommages relevant du mauvais état des lieux qui lui sont remis en gestion ou de leur utilisation par le public, donc la Ville assure vraiment ce qui se passe avec le public dans cet espace. Une évaluation au bout d'un an de fonctionnement de cette convention pourra donner lieu à une modification par voie d'avenant.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération qui précise les responsabilités de chacun.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, c'était la DEVE 48. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DJS 66 Baignades en Seine - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades (12^e, 15^e et Paris Centre)

2025 DJS 74 Baignades en Seine – subvention de travaux – autorisation de signature d'une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12^e, 15^e et Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On passe à un sujet qui nous plaît beaucoup, c'est celui de la Seine. On a un élu à la Seine, à Paris Centre, c'est Amina BOURI qui nous présente les deux prochaines délibérations qui concernent la Seine.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Vous avez peut-être entendu la Maire de Paris annoncer officiellement l'ouverture des 3 lieux de baignade cet été. On s'en réjouit, ceux qui y ont déjà goûté l'été dernier comme moi et ceux qui vont le découvrir cette année, mais c'est Amina qui nous en dit un peu plus là-dessus.

Amina BOURY, Déléguée de Paris Centre en charge de l'Histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous, chers collègues. Je vais regrouper les délibérations DGS 66 et DGS 74.

La DJS 66 porte sur une convention d'occupation du domaine public avec Haropa Port pour les 3 sites de baignade. Dans le cadre de la création des 3 sites de baignade en Seine, dans le 12^e, dans le 15^e et chez nous, on a approuvé par la délibération DGS 84 l'an dernier le principe de gratuité d'accès à ces 3 sites.

Contrairement aux canaux parisiens de Saint-Martin et du bassin de La Villette qui sont propriétés de la Ville, ces 3 sites de baignade se situent sur le domaine public de l'État, tant sur les quais en gestion par Haropa Port que sur le chenal de navigation en gestion par VNF. La Ville de Paris est amenée à conventionner avec les entités susmentionnées l'occupation du domaine public pour permettre non seulement la réalisation de travaux nécessaires, mais également l'ouverture des baignades.

La convention pour laquelle je vous propose que l'on vote est établie pour une durée de 10 mois à partir du 1^{er} mars 2025 incluant l'autorisation d'occupation domaniale, permettant la réalisation des travaux et la création des 3 sites de baignade jusqu'au 31 décembre 2025. Le coût de cette occupation est estimé à 362 000 euros hors-taxes pour 2025.

Concernant la deuxième convention, elle porte sur les subventions de travaux et donc une aide financière pour ces travaux. La Métropole du Grand Paris a mis en place en avril 2024 un dispositif inédit d'accompagnement des candidats pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de l'héritage des JOP. À ce titre, le projet d'aménagement de ces 3 sites de baignade a été retenu par décision de la Métropole et une subvention liée aux études a été votée pour à peu près 573 000 euros. On propose une nouvelle convention pour la réalisation des travaux d'une hauteur de 2 426 995 euros.

Je vous propose que l'on vote pour ces 2 conventions.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Amina BOURI. Hélas, il y a des superpositions de compétences, ce serait plus simple si ce n'était que la Ville, mais ce n'est pas grave. On remercie au passage la Métropole du Grand Paris pour sa contribution et Amina pour cette présentation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, une demande d'intervention.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

C'est un projet ambitieux et c'est vraiment formidable, mais il est quand même essentiel de garantir dès maintenant tout ce qui est sécurité, qualité de l'eau et l'accessibilité pour tous pour que tous ces aménagements soient réellement bénéfiques à l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. J'espère que c'est bien prévu.

On peut saluer quand même l'engagement de la Métropole du Grand Paris dans ce projet.

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'Histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Merci pour cette intervention. On a eu une présentation avec Monsieur le Maire il y a quelques semaines. Pour ce qui est de la qualité de l'eau, il y aura, je crois, des tests réalisés 3 fois par jour qui permettront de sécuriser la qualité de l'eau.

Pour ce qui est de la sécurité, pour les personnes qui pourront nager, il y aura 4 maîtres-nageurs sur place en continu et une sécurité qui sera réalisée spécifiquement autour. Donc, oui, c'est bien prévu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, on a eu une présentation interne, mais depuis il y a eu une conférence de presse de lancement la semaine dernière. À côté de la Maire, siégeait le président de la Métropole du Grand Paris, le préfet de région et d'Île-de-France, je ne sais plus si l'ARS était là, non, il y avait encore quelqu'un dont je ne me souviens plus, en tout cas toutes les autorités qui concernent la Ville étaient présentes et se sont engagées pour le processus, le préfet en particulier, il s'est félicité du résultat. Ces 3 sites de baignade sont un héritage des Jeux olympiques et paralympiques, un qui nous concerne plus particulièrement à Paris Centre, le site du Bras Marie.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres questions, que l'on vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les deux délibérations DJS 66 et DJS 74 sont adoptées à l'unanimité, je vous en remercie.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Je vous rappelle que c'est rendez-vous pour le 5 juillet pour la baignade, normalement, si tout se passe bien, si la qualité de l'eau avec un processus compliqué de vérification à 24 heures est au rendez-vous.

À Paris Centre, il faudra être matinal, ce sera entre 8 h et, je crois, 11 h 30 qu'on pourra se baigner pendant toute la période de Paris Plages, les autres sites sont un peu plus larges. Avis aux matinaux, 11 h 30, ce n'est pas non plus l'enfer, c'est parce que le bassin de Paris Centre est situé dans un bras très disputé et peut-être qu'il évoluera, c'est ce qui a été évoqué à la conférence de presse, vers un site tout à fait proche pour l'année d'après. En tout cas, pour cette année, c'est bien le Bras Marie, celui que vous avez vu à la télévision l'année dernière pour ceux qui n'étaient pas présents dans la grande baignade.

Je m'en réjouis, mais si vous voulez d'autres horaires, vous pourrez toujours aller l'après-midi dans les 2 autres sites dont l'un est dans le 12^e, à Bercy et l'autre plutôt près de l'Alma, un peu plus loin. 3 sites à Paris et d'autres sites sur la Marne et d'autres très proches en dehors de Paris.

Après vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2025 DPE 10 Subventions (565 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose qu'on passe à la suite malgré mon enthousiasme pour la baignade en Seine. C'est la DPE, Direction de la propreté et de l'environnement, c'est Jacques BOUTAULT qui présente la prochaine délibération qui concerne le réemploi. Jacques, c'est la DPE 10. Il découvre peut-être la délibération, mais pas le sujet.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Non, je ne découvre rien, j'étais juste perdu dans l'ordre du jour, je n'en étais pas là, mais c'est avec grand plaisir que je vous présente cette délibération. C'est un petit peu un classique du genre parce qu'elle est assez régulièrement soumise à nos conseils d'arrondissement et de secteur puisqu'elle consiste à aider les structures de prévention et de réduction des déchets que compte la Ville qui en finance 38.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

La délibération qui nous est proposée s'inscrit dans le cœur du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, autrement dit le PLPDMA, qui a été adopté par le Conseil de Paris en 2024 et qui a pour objectif de réduire de 100 000 t la production des déchets annuels à Paris d'ici 2030 et de multiplier par 2 le taux de déchets collectés. Les déchets collectés, je le rappelle, sont des déchets détournés de l'incinération ou de l'enfouissement et qui sont réemployés après avoir été remis en état, réparés, pour une nouvelle utilisation. Donc, le développement de ces structures de réemploi permet aussi de créer de l'emploi, notamment auprès des personnes qui ont parfois des problèmes à retrouver un emploi, par définition, puisque ce sont des structures d'insertion.

Au-delà de leur objet purement écologique, dans le sens où elles soustraient à l'incinération et à l'enfouissement des matériels qui sont réutilisés, ce sont aussi des entreprises solidaires et à ce titre, elles font aussi un travail superbe en matière de consommation responsable à travers des opérations qu'elles mènent auprès du public. Je veux parler d'Emmaüs Alternatives, qui est notre ressourcerie, pour lequel il nous est demandé d'attribuer 30 000 euros de subventions pour concourir à s'inscrire dans ce projet global de la Ville de réduction des déchets.

Un petit mot sur la ressourcerie Emmaüs Alternatives de Paris Centre qui se trouve rue Léopold Bellan qui possède aussi un café solidaire, un espace *up cycling* où l'on peut soi-même réparer et remettre en état ses objets avec l'aide de conseillers, des ateliers de réparation. Cette ressourcerie a collecté en 2024 164 t de déchets.

Cette année, sur 2025, pour terminer, l'objectif donné par la Ville de Paris et l'ensemble de ces structures est « d'aller vers », c'est-à-dire de sortir de leurs murs pour aller vers le public, notamment à travers les Trimobiles qui sont installés sur les places de nos arrondissements pour avoir plus de visibilité et inciter les gens à faire des dons de leur matériel obsolète ou dont ils souhaitent se débarrasser.

Je vous propose d'adopter cette délibération. Merci pour votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Jacques. C'était la DPE 10. Il n'y a pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

**2025 DSOL 63 Subventions d'équipement et d'investissement (214 131 euros)
dans le cadre de conventions avec sept centres sociaux et trois espaces de vie
sociale pour la réalisation de travaux et achat matériel**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne des conventions et des subventions avec des centres sociaux et des espaces de vie sociale et nous concerne directement, notamment pour La Clairière. C'est Shirley, Adjointe en charge des solidarités et de la lutte contre l'exclusion et des affaires sociales qui la présente. C'est la délibération DSOL 63.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Oui, c'est cela. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération propose de soutenir 7 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériel. Cela répond à 2 programmes d'investissement de la Ville, le budget participatif et le programme de soutien aux structures de l'animation de la vie sociale. Ce sont des propositions de travaux notamment pour rénover et moderniser les accueils et le bon fonctionnement de la qualité de ces structures.

Nous concernant, c'est La Clairière. L'idée est de créer un espace convivial et chaleureux, d'améliorer la qualité de l'accueil, c'est un nouvel aménagement qui va favoriser la modularité des salles par un mobilier plus adapté. La capacité d'accueil de la cuisine collective sera augmentée permettant l'organisation d'ateliers dédiés. J'en profite, comme j'ai La Clairière sous le nez et que j'ai pris ce petit livret des élèves de CM2 de l'école Marcelle Guillemot qui fait référence à La Clairière dans laquelle Marcelle Guillemot a été assistante sociale en disant qu'elle réalisait son rêve avec un joli dessin de La Clairière, etc. C'était écrit ce soir.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération, chers collègues.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, chère Shirley. D'ailleurs, la première fois que j'ai vu la plaque en hommage aux Justes parmi les Nations, c'était dans la cour de La Clairière, mais elle était dans la cour, il fallait entrer et désormais ces noms seront étalés au vu de tous dans l'espace public.

Le pasteur Vergara avait dirigé La Clairière avant d'être pasteur de l'Oratoire, j'ai découvert cela aussi, il y a beaucoup de choses encore à découvrir dans ce beau livret. Merci beaucoup pour cette présentation.

C'était la DSOL 63. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DSP 18 Subventions (228 000 euros) à 11 associations et conventions dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens (Paris Centre, 6, 10, 11, 13, 14, 18, 19, 20)

2025 DSP 21 Subventions (303 000 euros) à 7 associations et conventions pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques (Paris Centre, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 20)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On change encore de sujet avec la direction créée dans cette mandature, vous vous souvenez, la Direction de la santé publique. Il y a 2 délibérations qui concernent le sujet de la santé publique et en particulier, je crois, l'addiction et la prévention des conduites à risques.

DSP 18 et DSP 21, elles sont présentées par le Docteur Catherine TRONCA, Adjointe en charge notamment de la santé publique et environnementale.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je vous propose de regrouper ces deux délibérations DSP 18 et DSP 21 qui visent à accorder des subventions d'un montant respectif de 228 000 euros et 303 000 euros à des associations engagées sur la question de prévention, d'accompagnement et d'insertion des publics

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

susceptibles de présenter des conduites à risques, en particulier les jeunes Parisiens et les publics vulnérables avec des conduites à risques telles que la consommation de produits psychoactifs, mais aussi d'alcool.

Je vous ai déjà présenté l'année dernière ces structures soutenues financièrement par la collectivité parisienne depuis plusieurs années qui œuvrent pleinement à la mise en place des politiques publiques globales et cohérentes en matière de prévention des conduites à risques complétant les actions sécuritaires mises en place par la Ville via la police nationale et la police municipale. Je ne vous les représente pas toutes, vous les connaissez.

Pour la DSP 18, pour les jeunes Parisiens, les associations concernées sont : l'ANPAA qui en fait est l'ancienne Addictions France pour son comité parisien à hauteur de 20 000 euros dans le 2^e ; Aurore dans le 4^e, pour sa structure Itinérances à hauteur de 50 000 euros dont 10 000 euros pour des actions hors les murs ; Check Point dans le 2^e, et ses interventions en milieu scolaire, en particulier le lycée Abbé Grégoire qui est dans le 3^e à hauteur de 50 000 euros.

Pour la DSP 21, les publics vulnérables, les associations concernées sont : encore l'ANPAA pour son comité parisien à hauteur de 40 000 euros comme en 2024 ; Aurore à hauteur de 110 000 euros contre 114 000 l'année dernière, une baisse, qui œuvre plutôt d'ailleurs dans le Nord-est parisien ; SOS Solidarités, à hauteur de 40 000 euros, le même montant que l'année dernière, pour leurs actions de maraudes dans l'espace public ; Aux captifs, la libération, à hauteur de 20 000 euros, même somme qu'en 2024.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour les personnes concernées dans le cadre du Plan crack, je vous propose de voter favorablement ces 2 propositions de délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de les voter ensemble. La DSP 18 et la DSP 21.

Pardon, une demande d'intervention, cela m'étonnait aussi.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

La HSA que soutient, qu'organise, que tient Gaïa, qui s'appelait la SMR avant, ne nous convient pas du tout. Nous voyons ses résultats assez faibles, aucune orientation vers les soins, peu d'encadrement dans cette salle que l'on appelle vulgairement la salle de *shoot*, mais qui est effectivement une salle pour se *shooter* ou pour consommer ces drogues sans aucun accompagnement actif. Cela veut dire qu'en fait on laisse les gens dépérir,

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

affectivement, presque. D'ailleurs, ils ont accès à la réanimation au fond de la salle, c'est intéressant parce qu'ils ont un accès direct sachant que les riverains, eux, doivent patienter longtemps. Le quartier dépérit, c'est dramatique et je pense que l'argent est mal placé et qu'il aurait d'autres politiques à mener, on en parlera tout à l'heure. En tout cas, la HSA n'a pas un résultat probant et nous nous opposons à cet article, je crois que c'est l'article 16. Il n'y a pas de vote disjoint, mais sur le reste on vote pour. Donc c'est bien Gaïa.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Oui, mais cela ne concerne pas du tout Paris Centre, et ce n'est pas du tout l'objet, mais bon.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je n'ai pas vu de rapport. Peut-être Catherine pour répondre en deux mots, mais je n'ai pas vu de rapport avec ce qui vient d'être mentionné dans ces 2 délibérations.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

On votera pour la délibération, sachant que cet article-là, qui ne concerne pas Paris Centre, mais qui a des répercussions sur Paris Centre parce que Paris 10 descend sur Paris Centre, on s'y oppose, on s'y opposera au Conseil de Paris et de manière disjointe.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Vous parlez de LaboFabrik, alors.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Effectivement, j'ai parlé de la 21, oui. Articles 8 et 9. Là, l'article 16 c'est Techno+, c'est un autre sujet. Je vais faire les rabat-joie, j'aurai fait les deux d'un coup, comme cela. Je me suis déjà exprimé sur Techno+. En gros, c'est une association qui accompagne le monde festif dans les squats, les technovals, les raves parties, les boîtes de nuit, qui teste les produits et donne des recommandations aux consommateurs de stupéfiants festifs, MDMA, etc., pour d'abord ne pas s'intoxiquer, ce qui est plutôt une bonne idée, pour se protéger lorsqu'il y a arrestations et complications avec les forces de l'ordre, c'est quasiment une incitation. Leur site est bien écrit, c'est toujours une incitation en douceur. Que les gens se droguent, je n'ai aucun jugement à porter, c'est illégal, mais enlevons l'aspect moral, je

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

trouve juste que les gens qui vont faire la fête dans les squats pour se droguer devraient payer eux-mêmes leur propre prévention. Je ne vois pas pourquoi on prendrait la contribution fiscale des Parisiens qui paient leurs impôts pour financer la fête illégale de gens qui prennent des produits stupéfiants illégaux alors qu'on manque d'argent partout. Cet article 16 nous déplaît et nous allons également voter contre cet article. Que Techno+ se fasse financer par les consommateurs de stupéfiants, pas par les Parisiens honnêtes. Mais après, que la fête continue, mais pas avec l'argent des Parisiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci.

Une intervenante [1:09:34.2]

C'est hors sujet.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, ce n'est pas vraiment le sujet de ces délibérations. On va distinguer les deux pour que l'on puisse avoir un vote dissocié sur 18 et 21, si c'est la demande. Je n'ai pas compris, je ne veux pas entrer dans le débat ici.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je ne sais pas si la police est illégale, moi je parle de consommateurs de drogues qui sont illicites. Donc, ils commettent des actes illicites et cette association leur recommande de continuer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, d'accord. Mais enfin, heureusement que des services publics sont financés par l'impôt. Raphaëlle RÉMY-LELEU pour intervenir.

Monsieur Julien ROUET arrive en séance à 20 h 20

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Oui, pour intervenir en forme de réponse néanmoins, même si je me doute que l'on aura l'occasion d'en parler bien plus longuement en Conseil de Paris. C'est vrai que l'argument qui est avancé sur la participation à l'impôt pour des politiques de prévention spécifiques, la prévention spécifique c'est l'expression que je choisis.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

En fait, la prévention couvre souvent tout un champ qui est illicite. Je reprends l'exemple qui a commencé à être pris par Monsieur le Maire, tout le champ des délits et des crimes commis sur l'espace public, et bien sûr on en fait de la prévention. Par exemple, moi, en tant que femme, je pourrais me dire : « mais en fait, j'ai un peu la flemme de payer des impôts pour prévenir les crimes et les délits avec violence alors qu'ils sont commis à 99 % par des hommes ». En fait, la manière dont fonctionne la solidarité locale et nationale et la participation à l'intérêt général est qu'on soit toutes et tous capables d'aller aussi financer et aider des interventions de la prévention spécifique parce que sinon cela aura des conséquences sur l'ensemble de la communauté que nous représentons.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Allez, ce n'est pas un débat organisé, ça c'est le Conseil de Paris et on l'aura peut-être d'ailleurs. Chacun a pu s'exprimer.

Je les dissocie pour le vote. DSP 18. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je salue l'arrivée de Julien ROUET, ce qui fait deux fois. 4 abstentions. Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. Je vous remercie. La délibération DSP 18 est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

DSP 21. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Même vote ? Même vote, très bien. Nous avons le Conseil de Paris pour en discuter, mais on aura peut-être une petite discussion aussi pendant ce Conseil au moment des vœux, on va en reparler.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

**2025 DU 125 PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation
environnementale et modalités de la mise à disposition du public**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On passe à la suite. C'est une délibération de la Direction de l'urbanisme et c'est donc Gauthier qui la présente, je trouve qu'elle est assez technique. DU 125 qui concerne des modifications à la modification du PLU.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Oui, on va faire très vite sur cette délibération puisqu'il s'agit effectivement d'une délibération très technique qui vise à corriger un certain nombre d'erreurs matérielles, voire d'incohérences, surtout des incohérences qui se manifestaient entre les documents écrits du PLU, les tableaux mentionnés dans les annexes et les cartes. Parfois, vous pouviez avoir sur une adresse une légende qui renvoyait à un élément erroné dans le texte du PLU et qui faisait référence aussi à une case mal remplie dans un tableur au sein de ce gros document qu'est le PLU_b. Cela arrive à chaque fois que l'on a la révision d'un document d'urbanisme tellement le dispositif est lourd à mener et cela échappe à la vigilance de toutes les personnes impliquées dessus et à toutes les personnes à qui l'on demande les avis.

Paris Centre est concerné par deux adresses, le 40, rue Notre-Dame-des-Victoires dans le 2^e arrondissement et un lot d'immeubles rue Saint-Roch. Il s'agit de mettre les bonnes prescriptions de logements sur la rue Notre-Dame-des-Victoires dans le 2^e arrondissement et de retirer une protection Ville de Paris en accord avec conseil du Vieux Paris sur le lot d'immeubles rue Saint-Roch.

Pour ce faire, nous devons engager une procédure de modification simplifiée. C'est une possibilité qui nous est donnée, notamment en nous abstenant de mener à l'occasion de cette révision minimale une évaluation environnementale. Cela à deux conditions : tout d'abord, si nous le souhaitons, c'est ce qui va vous être proposé ce soir et, deuxièmement, si les grands institutionnels qui sont consultés dans ce cadre, j'ai nommé la SNCF, la Chambre des métiers, les collectivités locales, etc., ne s'y opposent pas. En l'espèce, un rapport environnemental a été très fourni, très documenté, très détaillé dans le cadre de ce PLU qui est un PLU_b pour la première fois et qui a été adopté le 20 novembre 2024, donc de manière très récente, il n'y a vraiment pas grand-chose qui a changé en 6 mois de temps.

On vous propose de pouvoir mettre en œuvre ces modifications à travers cette procédure de modification simplifiée en nous abstenant de mener cette évaluation environnementale. Tout cela sera bien évidemment finalisé par une mise à disposition du public du rapport final qui aura lieu entre le 10 septembre 2025 et le 10 octobre 2025, un mois de mise à disposition, suite à quoi le PLU_b sera tout beau, tout propre sans erreur aucune. Merci à vous.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. C'est assez technique, je ne pense pas qu'il y ait de... si ? Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai que c'est une délibération assez technique, mais c'est un peu curieux qu'à peine voté, déjà on travaille sur une modification simplifiée du PLU, on l'a voté au mois de décembre, 5 mois après, on le modifie. Ces modifications paraissent comme cela très à la marge, en effet on a deux adresses concernées, mais dans la modification, on baisse la part de logements sociaux qui sont prévus sur l'adresse 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, donc, on va s'abstenir. C'est un arrondissement qui a besoin de plus de logements sociaux, on est assez loin des 25 %. Même dans notre secteur, globalement on a besoin de plus de logement social, donc diminuer la part sur une adresse, c'est assez regrettable. On ne fera que s'abstenir parce que l'on n'a pas regardé les 66 adresses qui sont dans la délibération et seulement deux nous concernaient.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Réponse rapide.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. En fait, on risquait de pêcher par zèle si l'on avait maintenu sur Notre-Dame-des-Victoires le premier pastillage qui est un pastillage LS 100-60, ce qui voulait dire faire 100 % de logements et dans ces 100 % de logements faire 60 % de logements sociaux. Il y a eu un certain nombre d'études économétriques qui ont été menées au regard du bâtiment, des possibilités, etc., il est apparu réaliste de pouvoir plutôt mettre une réserve LS 50-50, ce qui veut dire moitié logement social, moitié logement privé sur une telle adresse. In fine, c'est important d'avoir des pastilles qui correspondent à la réalité urbanistique et à la réalité financière des projets que nous souhaitons faire. Pourquoi ? Parce que si jamais cet immeuble est un jour mis en vente et que nous nous interrogeons sur la possibilité de le préempter pour faire du logement social, on fera une étude de faisabilité économique et si cette étude de faisabilité, au regard de cette pastille erronée de LS 100-60 est négative, nous devons abandonner et refuser notre droit de préemption, ce qui aurait l'extraordinaire désavantage de faire tomber totalement la pastille, de nous empêcher de préempter et de faire que ce logement vivrait sa vie de

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

transformation en logements privés, en hôtel, ou autre chose. Si jamais on a une pastille qui correspond bien à ce que nous pourrons faire, nous serons véritablement armés et au moment des préemptions nous pourrons préempter cet immeuble pour en faire du logement et du logement social.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Sans compter que 50-50, c'est vraiment l'esprit de la mixité sociale, même si le deuxième est assez carencé en logements sociaux.

Je vous propose de le voter en l'état, chacun comme il l'entend. DU 125. Qui vote contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? 1, 2, 3, 4, 5. Qui ne prend pas part au vote ? Voilà. Qui vote pour la délibération ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

2025 DU 148 Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine" - Engagement des études

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération, toujours de l'urbanisme, mais de nouveau la Seine avec ce projet de création d'un site patrimonial remarquable en lien avec l'inscription au titre de Paris, Rives de la Seine à l'UNESCO. C'est une délibération qui discute du lancement de cette étude, la DU 148. Amina qui la présente, c'est cela ? Non, c'est Gauthier, finalement, qui la présente. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. Merci chère Amina de me laisser le plaisir de pouvoir présenter cette délibération qui vise à créer un site patrimonial remarquable, ce n'est pas une expression que j'utilise tous les jours, mais c'est une expression labellisée au profit des rives de la Seine, cette grande partie de Paris qui fait 531 ha et qui va du viaduc d'Austerlitz à l'Île aux Cygnes dans le 16^e, donc vraiment cette grande traversée en plein centre, en plein cœur de Paris qui relie l'est à l'ouest et qui fait vibrer de nombreux auteurs et de nombreux amoureux autour de Paris.

Je ne vais pas vous assommer de termes techniques qui font la joie de vivre du PSMV, du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ou de la loi relative à la liberté de

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

création en architecture et au patrimoine, cela prendrait beaucoup de temps alors que là n'est pas véritablement le vrai sujet.

Le vrai sujet de ce nouveau dispositif que nous allons, je l'espère, voter ce soir est de pouvoir protéger cette zone dans ce qu'elle est, dans ce qu'elle est devenue, dans sa forme actuelle. On est donc logique qui est relativement différente des PLU ou des PSMV puisqu'à travers cette zone, il n'y aura pas de prescriptions d'orientation, mais uniquement des prescriptions de préservation. C'est donc un document qui est excessivement conservateur, c'est peut-être le document le plus conservateur pour lequel j'appellerai à voter. À travers cette zone, on ne construira pas, on ne détruira pas, mais comme dirait Pompidou, on maintiendra uniquement autour de la Seine ce qui a déjà été fait, construit, et qui fait ce paysage, ce patrimoine si particulier.

Néanmoins, ce que je voudrais souligner, c'est cela qui me paraît véritablement important, c'est que cette classification, cette zone, permettra d'ajouter à nos documents traditionnels qui gèrent les pourtours de la Seine un plan de gestion qui sera travaillé bien évidemment par la Ville, par l'État, mais également par l'UNESCO et qui donnera un certain nombre de préconisations d'actions pour mettre en valeur ce patrimoine que nous envisageons de protéger autour du secteur Paris, Rives de la Seine.

Enfin, ce n'est quand même pas négligeable parce que cela montre bien ce qu'est la Seine à la fois sur Paris et pour l'humanité, comme l'aurait dit Victor Hugo, puisqu'à travers cette délibération, cela nous permet aussi d'intégrer la protection, les actions que nous allons mener autour de la Seine, autour d'un dispositif mondial, car l'UNESCO anime un réseau de tous ces sites patrimoniaux remarquables afin de pouvoir partager de bonnes pratiques, de créer des événements en commun. Je trouve que c'est véritablement une protection urbanistique à la hauteur de ce fleuve qui fait l'identité de notre Ville. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

A priori, cette délibération va protéger formidablement les abords de la Seine et devrait être votée sans appréhension. Cependant, elle soulève quelques sujets tout de même et quelques questions. Pourquoi le faire quand personne ne la demandait au moment de l'élaboration du PLU ? Sortir du périmètre d'action du nouveau PLU bioclimatique salué par toutes et tous les rares espaces du 4^e arrondissement qui allaient en bénéficier nous paraît

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

anachronique, d'autant plus que vient d'être lancée une révision du PSM 2 et du Marais pour le mettre en conformité avec ce PLU.

Cette délibération propose le lancement d'une étude pour créer un site patrimonial remarquable, comme vient de nous l'expliquer Gauthier CARON-THIBAUT, pour savoir s'il faut créer un nouveau périmètre de secteur sauvegardé pour gérer ce périmètre pourtant déjà protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inquiétude que nous avons, en fait, réside dans le fait que l'on confie la gestion du périmètre et de ses usages à l'État qui n'a pas toujours les mêmes objectifs de production de logement social. Donc, on n'est pas absolument sûrs que l'on partage la même idée de la vie de ce nouveau périmètre. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, Martine.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je souscris totalement, mais j'aimerais insister sur la nécessité peut-être d'associer étroitement les riverains, les acteurs économiques, dans la procédure parce qu'en tous les cas, en relisant, je n'ai pas vraiment vu qu'on avait intégré les acteurs de proximité.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

3 questions, du coup, 3 réponses. Je ne sais pas si personne ne l'a demandé, en tout cas c'est quand même quelque chose qui était sollicité par la Ville, par l'État en 2023-2024 pendant les procédures de révision du PLU bioclimatique et j'ai quand même souvenir d'un certain nombre de préconisations sur les orientations d'aménagement programmé porté par les conseils de quartier qui allaient dans le sens d'une protection un peu améliorée, un peu particulière de la Seine et je pense qu'avec ce type d'outil on trouve justement quelque chose qui peut y répondre.

Deuxième réponse sur la manière de protéger ce lieu qui serait totalement déléguée à l'État. En fait, c'est fou, je ne vois pas du tout en quoi c'est possible puisque les autorités compétentes en place pour l'attribution des permis de construire et effectuer la police de l'urbanisme ne changent pas. Donc, quand on sera autour de ce site sur des adresses gérées par le PLU, ce sera les services de la Ville en priorité qui géreront, quand on sera sur les secteurs PSMV, ce sera l'ABF et la Ville de Paris qui géreront, et puis quand on sera sur des immeubles sur des parties qui sont à proximité de bâtiments historiques, ce qui est

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

quand même relativement beaucoup le cas dès lors qu'on commence à marcher au bord de la Seine, on devra obligatoirement aussi avoir l'ABF qui devra travailler avec la Ville. Donc, il n'y a aucune différence de gestion par rapport à un abandon de notre police de l'urbanisme au profit de l'État par rapport à ce qui existe déjà aujourd'hui, donc il n'y a pas de manque à gagner et au contraire, on renforce justement notre capacité à mieux contrôler ce qui se fait sur cette adresse.

Pour répondre à Martine FIGUEROA, le plan de gestion consiste en des fiches actions qui ne sont bien évidemment pas finies puisqu'on est en train de travailler sur le sujet et cela va faire partie de programmes d'action avec les riverains, de concertations publiques, d'enquêtes publiques, etc.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour ces réponses. J'ai noté deux questions, mais je crois que Gauthier en a rajouté une troisième à laquelle il avait envie de répondre. C'était la DU 148, vous avez tous les éléments. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Alors, 1, 2, 3, 4. Je n'ai pas de pouvoir, 4 abstentions. Qui vote pour ? J'en vois qui n'ont pas voté, je regardais de l'autre côté.

Très bien, la DU 148 est adoptée. De toute façon, c'est le lancement d'un processus qui va se prolonger, on sera amenés à en reparler dans ce Conseil.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

2025 DU 109 Dénomination allée des Défenseurs de la Caserne de la Cité (4e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit avec une délibération qui émane de l'urbanisme parce que c'est une dénomination d'un lieu spécifique, mais en réalité c'est une délibération mémorielle. Elle concerne la dénomination d'une allée du marché aux Fleurs et c'est Yohann ROSZÉWITCH en sa qualité d'adjoint en charge de la mémoire et du patrimoine qui la présente. C'est la DU 109.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL, chers collègues. La présente délibération propose d'attribuer la dénomination allée des Défenseurs de la Caserne de la Cité à une portion de l'actuelle allée Célestin Hennion située dans le 4^e arrondissement de Paris. Cette initiative rend hommage aux policiers et résistants ayant participé activement à la libération de Paris en août 1944, en particulier à ceux qui ont combattu pour reprendre la caserne de la

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

préfecture de police sur l'île de la Cité. Je salue cette initiative qui provient de la préfecture et à laquelle nous souscrivons, évidemment, pleinement.

Le 19 août 1944, près de 2000 policiers rejoints par les Forces Françaises de l'Intérieur et les pompiers prennent d'assaut la caserne centrale. Ce soulèvement marque une étape décisive dans la reconquête de la capitale aboutissant à la reddition du général von Choltitz le 25 août, 167 policiers perdront la vie au cours de ces affrontements. En octobre de la même année, le général de Gaulle distinguera la police parisienne par la remise de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre.

En désignant cette portion d'espace public sous le nom des Défenseurs de la Caserne de la Cité, la Ville de Paris entend perpétuer le souvenir de leur courage et de leur engagement. La section concernée s'étend du quai de la Corse - Pasquale Paoli jusqu'à la place Louis Lépine tandis que la partie centrale de l'allée Célestins Hennion sera réintégrée à cette dernière pour restaurer une cohérence urbaine.

Je vous invite donc, chers collègues à adopter cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, cher Yohann. C'est vrai que jusqu'à maintenant il n'y avait qu'une salle des 167 policiers que ceux qui fréquentent la préfecture de police connaissent, mais elle est à l'intérieur. C'est une manière d'inscrire dans le patrimoine public parisien, dans l'espace public parisien, la mémoire de ces policiers qui ont contribué fortement et qui l'ont payé pour une partie d'entre eux de leur vie à la libération de Paris.

Je ne vois pas de demandes d'intervention, je propose qu'on vote la DU 109. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération adoptée à l'unanimité.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DU 137 Dénomination place Pan Yuliang (3e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La suivante concerne la dénomination de la place Pan Yuliang. Je la présente rapidement puisque je l'avais présentée sous forme de vœu et parce que je l'avais présentée sous forme de vœu et malgré mon désir fort de vous reparler de Pan Yuliang, cette forte personnalité, je propose de ne pas répéter ce que j'avais déjà dit au Conseil de Paris Centre de mars dernier, voilà c'est la délibération.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Pourquoi un vœu est performatif ? Puisqu'il nous permet de nommer, mais c'est la délibération ensuite qui permet de l'inscrire dans un lieu spécifique, en l'occurrence, cette place, vous le savez, c'est la place qui est à l'angle des rues Réaumur et de Turbigo, celle sur laquelle nous avons déjà apposé une plaque qui rappelle la contribution des cultures chinoises dans ce quartier qui est le plus ancien, je le rappelle, des quartiers de cultures chinoises à Paris encore en activité. Elle sera honorée par la création de cette place Pan Yuliang.

Pour le personnage de Pan Yuliang, je vous renvoie au dernier Conseil, aux nombreux films qui ont été faits sur elle, aux livres également. Comme je l'avais présentée au Conseil de Paris Centre, mais pas au Conseil de Paris, je vous donne rendez-vous au Conseil de Paris pour présenter cette délibération longuement.

Je vous propose pour l'instant simplement de l'adopter.

C'est la DU 137. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité qui ira, je sais, droit au cœur de toutes nos associations et en particulier du CRAAF, le Conseil représentatif des associations asiatiques de France qui était présent d'ailleurs au Conseil de Paris Centre de mars pour le vote de ce vœu. Je vous remercie.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

**2025 DU 169 Dénomination place Saint-Gervais - jardin du 13 novembre 2015
(reportée)**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons accélérer, puisque toujours en fin de Conseil, c'est là qu'entre en piste Florent GIRY pour les délibérations de la Direction de la voirie et des déplacements, mais en l'occurrence, celle-ci, la DVD 2, si je comprends bien, a été reportée, elle n'est plus à l'ordre du jour.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

C'est cela. C'est celle sur le plan vélo qui était reporté, je crois que celle-là je l'ai reçue. Je laisse le cabinet et aux services vérifier leur anti-sèche.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était la DU 169.

2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) – Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de Service Public

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En revanche, tu présentes la DVD 2, c'est cela, qui concerne le parc stationnement Notre-Dame pour ce qui nous concerne, en tout cas.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Oui, on a reçu la 2. C'est très rapide. Cette délibération concerne la signature d'un protocole transactionnel entre la Ville et le concessionnaire de parkings SAEMES pour 2 parcs de stationnement, dont celui de Notre-Dame qui nous concerne.

En effet, l'incendie puis le projet d'aménagement des abords de la Cathédrale conduit à ne pas rouvrir ce parking souterrain, il y a donc un enjeu d'indemnisation pour le concessionnaire qui s'est posé.

Les négociations ont pu aboutir, il est proposé à SAEMES une résiliation anticipée de la concession assortie d'une indemnisation d'un peu plus de 1 million d'euros. Oui, les parkings souterrains rapportent beaucoup, donc quand on raccourcit des concessions, cela coûte cher aussi. Je précise quand même que SAEMES devait payer à la Ville plusieurs millions d'euros pour avoir la concession, donc c'est une déduction de ce qu'il paie, ce n'est pas de l'argent qui sort des caisses de la Ville, c'est de l'argent en moins qui rentre.

Voilà pour cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, pour cette DVD 2 qui est en fait une partie technique d'une délibération qui porte le beau projet d'aménagement des alentours de Notre-Dame. Vous savez que le projet est porté par la Ville, mais avec le soutien de l'État, des différentes instances de l'État et du diocèse surtout pour avoir un accueil digne de ce nom dans l'ancien parking qui servira, notamment, de bagagerie, de toilettes, de salles de réunion. Voilà, c'est la partie qu'on avait présentée.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

DVD 2. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 voix d'abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2025 DVD 51 Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles (*délibération non reçue*)

2025 DVD 56 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

2025 DVD 62 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ensuite, des délibérations étaient prévues, mais ne sont pas arrivées à temps, je crois que c'est le cas de la DVD 56 et de la DVD 62. La DVD 56 seulement ?

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

La 51 sur le plan vélo qu'on n'a pas reçue, et les 56 et 62, on les a reçues, et on peut les grouper, si cela va à tout le monde.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, je te propose de regrouper la 56 et la 62.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

C'est cela.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est un peu mouvementé pour la DVD à Paris, apparemment ils ont eu un problème.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Il y a eu un petit problème administratif.

La DVD 56 concerne des subventions pour des associations qui ont des actions en termes de sécurité routière sur le territoire parisien, c'est lié au plan piéton, au code de la rue.

Pour aller très vite pour ce qui nous concerne, il y a plusieurs associations, notamment la Prévention routière, c'est le nom de l'association, qui va organiser une série de campagnes de sensibilisation grand public sur la conduite sous emprise de l'alcool et des stupéfiants ou encore sur l'enjeu de la visibilité des usagers la nuit. En plus des campagnes grand public, on aura des campagnes ciblées sur les écoles, les collèges, les lycées, les entreprises et les seniors sur la sécurité routière.

Une autre association, Avenir Santé France qui a plutôt une action centrée sur les jeunes et les moments festifs pour accompagner les organisateurs d'événements, d'une part, sur la prévention liée à la sécurité routière et d'autre part pour développer des actions de formation entre pairs, donc entre jeunes qui vont former d'autres jeunes sur ces enjeux.

Pour la DVD 62 qui est sur un objet qui concerne aussi les piétons, mais plus ludique et en termes d'appropriation de l'espace public. Il s'agit d'une myriade de petits projets où chacun est subventionné pour quelques milliers d'euros et en tout 33 500 euros pour l'ensemble de la délibération. Beaucoup de ces projets sont localisés dans les quartiers populaires pour animer les espaces piétons et organiser des marches d'observation, encourager l'appropriation des espaces.

À l'échelle de tout Paris, donc nous concernant nous aussi, il y a 2 associations en particulier, Rue de l'Avenir et 60 Millions de Piétons. Ces associations participent à notre comité local des mobilités actives que nous consultons sur les différents projets d'aménagement en même temps que les associations de vélos. Cette subvention leur permettra une participation plus assidue à ce comité, entre autres actions, un projet relatif aux conflits d'usage piéton/vélo et sur l'accessibilité.

Voici donc pour ces deux délibérations importantes concernant l'animation et la prévention de sécurité routière.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je propose de passer aux voix pour ces deux délibérations qui concluent la partie délibération de ce Conseil. Qui

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Après vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

VŒUX

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Voilà pour les délibérations. Nous avons été relativement rapides, 1 h 30, je vous propose que l'on garde ce même dynamisme qui permet la démocratie sans l'ennui pour la discussion de nos vœux.

On a beaucoup de vœux ce soir et de questions, il y en a 9 au contenu relativement important. Je propose que l'on prenne le temps de discuter les sujets importants et que l'on puisse maintenir cette fluidité dans nos échanges.

Ils sont présentés dans l'ordre dans lequel ils ont été déposés, je crois, il n'y a pas d'ordre autre que celui-là.

Le premier vœu est présenté par le groupe Républicains et Libéraux et il concerne les dispositifs de sevrage et de réinsertion pour les usagers de drogues. C'est Aurélien, je crois, qui le présente.

VPC 2025 18 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif au soutien aux dispositifs de sevrage et de réinsertion pour les usagers de drogues

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Bonsoir à tous. Là, ce n'est pas de la drogue festive défendue par Techno+, c'est de la drogue triste, c'est de la drogue mortifère, le crack. La politique aujourd'hui de la Ville de Paris nous paraît orthogonale avec les bonnes pratiques qui permettraient d'aider les malades du crack à s'en sortir, je pense notamment aux soins de sevrage et ensuite de postcure, c'est-à-dire ces lieux de résidence dans un cadre avec des tuteurs qui sont d'anciens toxicomanes et qui accompagnent les sevrés vers la pérennisation de leur sevrage et qui, aujourd'hui, ne reçoivent pas un centime de la mairie de Paris parce que la mairie de Paris met tout son argent sur son dispositif d'entretien de l'addiction et de prévention des risques simples, mais sans aide à s'en sortir.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

On doit réorienter cette politique vers le sevrage et vers l'aide à se tourner vers les soins. D'autant que quand les psychologues spécialisés s'adressent aux malades du crack, nombre d'entre eux cherchent comment s'en sortir et ils ne leur proposent pas de solution. Les CSAPA ne sont pas assez nombreux, sont trop disséminés et les CAARUD, celui de la rue de Cléry est un exemple, sont surtout orientés vers la prévention des risques. C'est bien, ce n'est pas suffisant et en plus cela engendre des risques nouveaux que l'on a pu constater rue de Cléry.

Ce que je préconise et ce que l'on préconise dans notre groupe, c'est d'avoir une réflexion de fond sur comment sortir, aider à sortir de l'addiction ces toxicomanes qui se tuent à petit feu et les aider au contraire à aller vers les soins plutôt qu'entretenir leur addiction. On a un exemple que d'ailleurs je vais visiter bientôt, ceux qui veulent m'accompagner sont bienvenus, c'est EDVO qui est en Val-d'Oise et qui accueille pendant plusieurs mois des toxicomanes qui en sont sortis accompagnés par d'anciens toxicomanes et qui, ensuite, toute leur vie vont suivre une sorte de narcotiques anonymes, des groupes de paroles. Le taux de réussite d'EDVO est de 75 %. Donc, ce sont des réussites factuelles, chiffrées et je pense que nous devons nous tourner vers ce qui marche, plutôt que vers ce qui aujourd'hui ne marche pas. Je rappelle que le plan crack 2020 à 2022 était prévu à 9 millions, il a coûté 25 millions, 25 millions pour des résultats quasiment nuls.

Je pense que ce débat mérite d'être posé avec des thérapeutes, avec des addictologues, avec des psychiatres, avec des neuropsychologues et ne pas laisser comme cela avec un maillage incongru, pas coordonné, parce que les CAARUD entre eux ne se coordonnent pas, qui, en fait, ne fait que développer l'addiction qu'on voit prendre de l'ampleur à Paris Centre. On a toujours eu du crack dans les Halles et dans le 10^e, mais pas avec une ampleur comme aujourd'hui. Il faut donc revoir cette politique.

Je propose une solution pratique subventionnée très légèrement, des centres de postcure qui ont fait leurs preuves.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pour répondre, Catherine TRONCA.

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et
environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de
l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci Monsieur le Maire. La prise en charge de la toxicomanie qui est un problème de santé publique essentiel doit être débattue dans un objectif raisonnable et sincère. On peut rappeler que selon l'observatoire français des drogues et des tendances addictives, en 2023



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

et en 2024, 15 % des adultes avaient expérimenté la prise de cocaïne, crack et ecstasy, qu'ils soient à la rue ou pas. Je vous remercie, le groupe Républicains et Libéraux de votre intérêt pour le sujet.

Paris est un centre historique de consommation de substances illicites, notamment en matière de crack et qui a pris une ampleur depuis 2017 et puis après en 2022 après Forceval. Le secteur de Paris Centre évidemment n'échappe pas à cette situation.

Comme vous l'avez dit, la Ville de Paris est déjà très engagée sur le sujet et participe à une politique globale de lutte contre la toxicomanie. Elle participe au plan de lutte crack en Île-de-France aux côtés de la préfecture de police, de la préfecture de région, de l'Agence régionale de santé et des associations compétentes. Ce plan crack créé en 2019 se fonde sur une approche globale qui cumule des actions de prévention, de réduction de sites, mais aussi d'accès aux soins et d'accompagnement social. À Paris, il existe 5 CAARUD et 10 CSAPA qui contribuent non seulement à réduire les risques auxquels sont exposés les usagers de drogues, mais également en introduisant un dialogue avec eux, à faciliter leur accès aux soins, aux droits et aux parcours de réinsertion. Autrement dit, c'est une porte d'entrée vers la sortie de la dépendance.

Dans Paris Centre, la cessation récente d'activité du CAARUD rue de Cléry nous a bien sûr tout mobilisés, nous y reviendrons. Aujourd'hui, ce relais est assuré par le CSAPA 110 Les Halles qui propose de nombreuses actions en faveur de la prise en charge médicale, sociale et psychologique et qui poursuit des objectifs d'amélioration de la santé des consommateurs. C'est bien la preuve que la Ville de Paris, aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, ne promeut pas uniquement des solutions portées vers la stabilisation de la consommation, mais une politique pragmatique permettant de créer des conditions d'un accompagnement vers le soin. Autrement dit, l'accompagnement vers la sortie de la dépendance demandée par ce vœu fait déjà partie intégrante du plan mis en place à Paris et en Île-de-France.

Au-delà des bienfaits de la réduction des risques relatifs à la lutte contre la contamination VIH et des risques de l'hépatite, cette démarche est également essentielle au vu des caractéristiques du Centre de Paris où les consommateurs sont présents en nombre et où cohabitent de nombreux habitants, commerçants et visiteurs. La réduction des risques qui peut prendre la forme de maraudes ou d'un lieu d'accueil fixe permet également de faire de la médiation susceptible de diminuer les comportements perturbateurs dans l'espace public.

Le taux de réussite ou de rechute est très difficile à établir parce que c'est multifactoriel. L'association EDVO dont vous parlez et que vous citez participe à ces actions de prise en

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

charge, mais il s'agit d'une association financée par des fonds privés en lutte contre le financement public de la réduction des risques. On ne peut être qu'interrogatif sur le taux de 75 % de réussite qu'elle avance, expliqué sûrement par leur mode de recrutement qui est un type postcure. Les études scientifiques indiquent que le taux de rechute à 1 an est de 60 % à 80 %, 20 % seulement des patients arrêtent complètement la consommation.

Un travail concerté entre la Ville de Paris et l'État pour trouver des pistes de coopération et de financement à la prise en charge globale existe déjà. Nous souhaitons tous qu'il soit encore plus efficient.

En conséquence, mes chers collègues, vous l'aurez compris, nous ne voterons pas favorablement votre vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Catherine. Je ne vais pas ajouter grand-chose à ce qu'a dit Catherine de façon très complète Catherine, mais deux choses.

Je reviens sur les chiffres, vous savez que je les aime bien. Tu as expliqué pourquoi ces 75 % sont à prendre avec énormément de précautions. D'abord, parce que ce n'est pas un chiffre final, mais surtout, en amont, j'ai compris les conditions. Je ne connaissais pas cette structure, mais j'ai compris qu'il y a un très grand élitisme, c'est un peu comme ces boîtes à bac qui renvoient la moitié ou les trois quarts des élèves la veille du bac et qui ensuite affichent 100 % de réussite. Là, les critères d'entrée sont extrêmement sélectifs. Ce n'est évidemment pas l'approche du service public qui prend tous les usagers comme ils sont et malheureusement ils sont en effet souvent bien abîmés par la vie et par l'usage du crack. C'est donc très difficile d'utiliser des chiffres comme ceux-là pour comparer des politiques publiques.

Par ailleurs, je voulais revenir sur un seul élément et après j'ouvre le débat. J'entendais Aurélien VÉRON tout à l'heure dire « la politique de la Ville de Paris », il y a bien des domaines où l'on est parfois dans une politique spécifique et on n'est pas en accord, on peut l'être, cela arrive, avec les différentes instances de l'État, mais en la matière, la politique de la Ville de Paris c'est la politique nationale, c'est la politique de l'État et son dispositif, c'est d'abord l'ARS, l'Agence régionale de la santé, qui est une instance de l'État qui détermine la politique, on peut être d'accord ou pas d'accord, mais ce sont des directives nationales. En ce qui concerne les CAARUD, la Ville ne les finance même pas, on les soutient, mais on ne les finance pas, c'est un établissement médico-social qui est financé et habilité par l'ARS selon un cahier des charges national. Même le porteur associatif, en l'occurrence Aides pour la rue de Cléry et sur d'autres structures, tu as

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

mentionné CSAPA et SOS, n'est pas choisi par nous. Donc, la politique de la Ville ici est une politique nationale dirigée par le ministère de la Santé.

Voilà pour la mise en cause de la Ville de Paris qui me paraît ici totalement à côté du sujet.

J'ouvre la parole, je sais qu'il y avait peut-être des demandes d'intervention. Non ? Il n'y en a pas.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Monsieur VÉRON, si je peux ajouter quelque chose. Les postcures, les soins de suite, cela existe et c'est complètement financé par l'État, il y a des centres à l'AP-HP, il y a des centres dans d'autres hôpitaux et j'y ai travaillé. Donc, quand vous dites que l'État ne s'en occupe pas et ne finance que le maintien de la consommation, non, cela existe.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

La présidente de l'AP-HP, rappelez-vous, c'est...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas la directrice et ce n'est que l'AP-HP, c'est l'ARS qui est une structure nationale. S'il y a une demande d'intervention, je la donne, mais pas de débat désordonné. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ou non ? Très bien.

Je vous propose que l'on passe au vote avec la recommandation qui a été faite par Catherine TRONCA. Qui vote contre ? Voilà, merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? 5 voix pour. Le vœu n'est pas adopté.

Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.

VPC 2025 19 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à l'amélioration de l'information des riverains lors des fermetures de voirie autour de Notre-Dame

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On passe à la suite, on a de nombreux sujets. Le prochain vœu, toujours présenté par le groupe Républicains et Libéraux, est relatif à l'amélioration de l'information des riverains



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

autour de Notre-Dame quand il y a des fermetures. C'est Julien qui le présente, je le laisse présenter, c'est Florent GIRY qui répondra.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Parfaitement, puisque c'est Antoine SIGWALT qui est l'auteur excellent de ce vœu et je vais essayer de le suppléer. Je vais aller très rapidement.

Pour les habitants de l'Île de la Cité c'est assez difficile puisqu'il y a souvent des rues qui ferment et ils ne sont pas prévenus. Pour pouvoir s'organiser, ils demandent qu'on puisse les prévenir en amont.

Ce vœu a deux préconisations. La première est que la Ville de Paris demande à la préfecture de police de mieux communiquer et mieux informer. La deuxième est de mettre en place un système d'information des habitants à travers des e-mails ou des sites.

Florent va me répondre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est cela, c'est un vœu constructif qui a été discuté. Florent pour répondre.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Tout à fait, on a pu échanger un peu avec Antoine. J'ai une réponse technique puisqu'on a pu interroger la préfecture de police grâce au vœu, donc c'est utile. Le manque d'information du public peut être très pénible, notamment quand on est de bonne foi et que l'on se réveille le matin avec sa voiture ou son vélo, d'ailleurs, cela arrive aussi, retiré par la fourrière alors qu'il n'y avait eu aucune information préalable.

Sur l'Île de la Cité, la particularité est que c'est la préfecture de police qui est compétente sur l'ensemble de l'Île pour la circulation. Cela veut dire que c'est elle-même qui va prendre des arrêtés pour interdire la circulation ou le stationnement et c'est elle aussi qui est responsable des mesures de publicité par rapport à ces arrêtés.

Normalement, pour les voies sous compétences de la Ville, donc presque partout ailleurs que sur l'Île de la Cité, même si à Paris Centre on a d'autres endroits où l'on a beaucoup de préfecture, dans le 1^{er} notamment, la norme à laquelle on s'astreint est d'avoir 7 jours de délai quand on interdit le stationnement. Pourquoi 7 jours ? Parce que cela correspond au temps maximum de stationnement résidentiel fixe sur une place, donc on se dit que dans les 7 jours tous les usagers qui sont garés à l'instant T vont, normalement, s'ils respectent la règle du stationnement résidentiel, revenir à leur véhicule pour le bouger et

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

donc voir le panneau indiquant les travaux ou l'interdiction. On s'y astreint en général et la plupart du temps c'est assez bien respecté.

Concernant l'Île de la Cité, comme c'est la préfecture, ce délai de 7 jours n'est pas réglementaire au sens strict dans la loi. Il y a un événementiel très fréquent, notamment récemment, les JO c'était une chose et il y a eu beaucoup d'informations préalables, il y a eu Notre-Dame avec la venue de chefs d'État et, rappelez-vous, jusqu'à la veille on ne savait pas si Donald TRUMP allait venir ou pas, etc., ce qui fait qu'effectivement la préfecture nous a confirmé que les fermetures étaient parfois très peu anticipées en termes de jours et même d'heures pour les événements. Ils nous ont dit qu'en 2024 il n'y a eu que 2 arrêtés officiels pour restreindre la circulation et le stationnement et les situations que vous évoquez sont beaucoup plus nombreuses que 2 fois par an. Le reste des situations, ce qui est le cas général, est que la préfecture fait des analyses sur site et va choisir un peu sur le moment de fermer une voie ou d'interdire du stationnement, mais vraiment quelques heures avant. On est totalement démuni nous aussi pour relayer la communication puisqu'on découvre souvent par les plaintes des riverains que telle rue a été fermée.

La préfecture nous dit qu'elle est prête à travailler sur le principe à un système d'information au moins informel vis-à-vis de la DVD pour informer des rues qui sont fermées, mais si l'on est réaliste, si on l'apprend 2 heures avant, on ne pourra de toute façon pas mettre en place un système d'information du public.

On va faire la démarche, votre vœu nous permet de lancer la balle à la préfecture pour qu'ils essaient d'améliorer les choses. Je suis assez peu optimiste sur la réalité concrète qui sera perçue par les riverains. Cela étant dit, on n'a pas de difficultés à suivre le vœu. Ce que je proposais par e-mail aujourd'hui à Antoine était de retirer la deuxième partie sur la communication de la Ville puisque, par définition, on n'aura jamais l'information à temps pour la communiquer. C'est plutôt une question de cohérence globale que de fond.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. On est d'accord, il y a une proposition constructive pour pouvoir voter collectivement ce vœu ?

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Oui, tout à fait, on accepte, mais c'est sûr qu'il va falloir que la préfecture change un peu ses habitudes.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

On vous assure que si l'on a des avancées, on vous tient au courant collectivement. Ils nous disent que quand ils ont des prescriptions de sécurité qui leur viennent des autorités supérieures, ministère de l'Intérieur où que sais-je, ils ne les connaissent eux-mêmes que quelques heures avant la venue des personnalités, car il y a un secret stratégique quand il y a de grandes personnalités pour que d'éventuelles informations ne puissent pas fuiter et que des malfrats puissent s'organiser. Donc, je pense que structurellement il y aura une difficulté, mais on va quand même voir avec eux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On va essayer pour Notre-Dame. J'ajoute que cela ne concerne pas que Notre-Dame, le centre de Paris étant fréquenté par tous les hauts dignitaires de ce monde, on a eu de nombreuses fermetures qui n'étaient pas du tout prévues, que nous avons apprises le matin même en ayant appelé plusieurs fois la préfecture ou le commissaire de police, je pense aux alentours de la bourse, les sommets des chefs de l'État, la visite du président de la République, qui aime bien, comme tout le monde, venir au centre de Paris. Cela m'est arrivé de le découvrir en me déplaçant et quand j'appelais le commissariat ou la préfecture, on m'a parfois dit qu'ils l'apprenaient aussi, cela pourrait s'étendre à Notre-Dame. Tentons le vœu commun à vocation majoritaire unanime, et voyons comment cela évolue en ce qui concerne Notre-Dame qui est de la stricte autorité de la préfecture.

Avec cette discussion, un vœu présenté par le groupe des Républicains et Libéraux, mais à vocation à être un vote unanime ainsi que modifié, je vous propose que l'on mette aux voix. Qui vote contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est voté à l'unanimité.

Voilà, cela arrive qu'un vœu de l'opposition soit voté à l'unanimité et je vous en remercie. On arrive parfois à travailler ensemble de manière concertée sur des sujets.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2025 20 Vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux relatif à l'expérimentation d'accès des chiens sans laisse à horaires définis dans certains squares

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit avec encore un vœu présenté par le groupe Républicains et Libéraux. Celui-ci est relatif à l'expérimentation d'accès des chiens sans laisse à certains horaires. Je laisse Aurélien ou Julien le présenter. Aurélien et ensuite, c'est Jacques BOUTAULT qui répondra.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

En 2020, j'avais proposé lors des municipales l'ouverture de certains squares dans chaque arrondissement le matin ou à des horaires précis aux chiens sans laisse. J'avais posté un vœu qui a été rejeté, notamment par les écologistes, mais je reviens à la charge. C'est vrai que j'ai appris que le Clos des Blancs-Manteaux était ouvert aux chiens sans laisse à certains horaires, il a été refermé parce que des installations pour les enfants ont été placées cette semaine, je crois, et le règlement parisien prévoit que si des jeux pour enfants sont installés, il n'y a pas de compatibilité, ce qui me surprend parce qu'il pourrait y avoir une compatibilité, les problèmes d'hygiène sont très nombreux, il n'y a pas que les chiens malheureusement qui soulèvent ces enjeux.

J'ai trouvé l'initiative positive. Si ce square doit rester fermé aux chiens sans laisse, est-ce qu'il ne faut pas en ouvrir d'autres ? En tout cas, je plaide pour l'ouverture sur une durée de par exemple 6 mois de quelques squares dans les 4 arrondissements aux chiens sans laisse aux heures d'ouverture des écoles et de faire une consultation à la fin pour voir l'avis des habitants, entendre leur opinion et laisser les conseils de quartier débattre du pour et du contre, certaines personnes y sont hostiles, d'autres y sont très favorables. J'ai constaté une vraie vie de quartier dans ces squares avec des chiens, Georges Cain a une tolérance et je suis heureux que la mairie laisse les chiens courir et sauter, d'ailleurs des grillages ont été posés récemment pour protéger un peu les buissons, je pense que c'est une bonne chose. Une consultation construite avec un vrai débat entre les riverains permettrait d'arriver à quelque chose, un compromis, et les chiens qui sont en liberté tous les jours une demi-heure ou une heure sont beaucoup plus sains, beaucoup mieux dans leur peau et moins agressifs que des chiens qui sont toujours en laisse. Le seul endroit aujourd'hui qui est vraiment ouvert est Georges Cain dans l'est de Paris Centre, mais à part cela il n'y a que la plateforme des Tuileries où il y a une tolérance pour les chiens, donc tous les matins vous croisez de nombreux habitants avec leur chien qui cherchent désespérément le square.

Voilà, proposition pour la mairie associée à une consultation pour donner un caractère démocratique à la mesure.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais laisser Jacques répondre. Je dis tout de suite qu'il y a 2 parcs canins, mais il va raconter comment on les a créés. À ma connaissance, c'est la première fois qu'il y a des créations au centre de Paris. Je laisse Jacques BOUTAULT qui a travaillé sur ce sujet depuis le début de la mandature, depuis 5 ans.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

En effet, merci Monsieur le Maire. Monsieur Aurélien VÉRON, je vous informe que nous avons 2 espaces canins créés durant cette mandature dans Paris Centre. Malgré toutes les contraintes urbanistiques du centre de Paris, nous avons ouvert 2 sites spécifiquement dédiés aux chiens non tenus en laisse. Il s'agit d'un espace situé au cœur du jardin Nelson Mandela rue Berger, et un deuxième plus récent au pont de Sully accessible 24 heures sur 24 puisqu'il n'y a pas de nuisances de proximité pour les riverains situé sur la voie Georges Pompidou en bas du quai Henri IV. C'est la bonne nouvelle pour vous.

La deuxième bonne nouvelle que je tiens à vous transmettre est que votre vœu est d'ores et déjà exaucé. En effet, depuis quelques semaines, le square Georges Cain est désormais un nouvel espace canin ouvert à certains horaires de façon expérimentale, avant 10 heures et après 17 heures de façon dérogatoire par rapport à ce qui se pratiquait déjà puisque les chiens devaient théoriquement y être tenus en laisse, ils ne l'étaient pas, c'est vrai, donc nous avons tenu compte de l'usage et mis en place des grilles pour que les chiens n'aillent pas sur les espaces plantés, qu'ils ne soient pas non tenus en laisse et donc qu'ils aillent parfois importuner des usagers du square. Ils ont un nouvel espace dédié au sein de ce parc à des horaires précis. Vous avez vu que nous avons anticipé votre demande et je tiens d'ailleurs, ce faisant, à rendre hommage à Martine FIGUEROA puisqu'elle avait déposé un vœu en ce sens lors du précédent Conseil d'arrondissement, ce qui a nourri notre réflexion et qui a contribué à faire en sorte que nous puissions convaincre les services d'expérimenter un nouvel espace canin au sein d'un parc ouvert au public.

J'ajoute que nous travaillons en relation assez étroite avec les associations pour entretenir de façon régulière les espaces canins dont il faut renouveler les copeaux, puisque le sol est constitué de copeaux, et nous avons récemment décidé d'installer des agrès pour chiens, notamment sur le parc du Pont de Sully, sur les berges, au bas du 44, Quai Henri IV, si vous voulez l'adresse précise. En lien avec les associations canines, nous ferons des choix d'agrès qui conviennent bien aux usages les plus fréquents des gens qui fréquentent ce lieu.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Voilà, votre vœu étant exaucé, je vous demande de bien vouloir le retirer, sans quoi j'aurais la désagréable mission d'appeler à un vote défavorable.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne sais pas s'il est retiré.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je vais le retirer, mais je vais quand même expliquer que les deux parcs existants ne sont pas des jardins. Les copeaux de bois aux Halles ne sont pas très dignes, ce n'est pas glamour et en plus parfois dans les copeaux vous trouvez des saletés. Ce n'est pas un espace très ouvert, dans les copeaux parfois vous avez des surprises parce que tous les crackeux descendent dans les tunnels à côté et vous avez de nombreux toxicomanes, donc c'est une zone qui est aussi utilisée à d'autres usages. Dans le 2^e et dans le 1^{er}, vous devriez trouver mieux.

Je le retire, mais je trouve malheureuse cette politique qui malheureusement... Georges Cain, c'est très bien, j'applaudis, je l'ai dit avant, je le répète, j'applaudis ce choix et je pense que c'est un bon choix. Mais il y a 4 arrondissements, je pense que les lieux aujourd'hui sont trop petits, ne sont pas forcément adaptés et qu'il faut de vrais squares, cela peut tout à fait s'organiser.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Nous sommes tout à fait ouverts à toutes les suggestions que vous pouvez faire, on les étudiera avec les services de la Ville et je peux vous assurer d'un vrai volontarisme des élus de cette mairie pour améliorer la condition de nos amis les chiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Martine, et ensuite je commenterai.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je ne vais pas être très longue, mais je suis tellement contente qu'on parle de la condition animale, je vous remercie tous, c'est quelque chose qui m'a toujours préoccupée. Merci Jacques de m'avoir nommée. Il faut effectivement améliorer, je suis assez d'accord avec Aurélien. Mais il faut de la place, il faut du budget, c'est vrai.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Raphaëlle RÉMY – LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Très rapidement également pour me réjouir, de la même manière que Martine, qu'on parle de condition animale et même de dignité animale dans ce Conseil parce que visiblement la dignité des personnes, ce n'est pas toujours quelque chose d'acquis, voire l'humanisme en général. Je voulais juste m'assurer que la phrase de Monsieur VÉRON sur les crackeux serait bien enregistrée au procès-verbal.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Alors, consommateur de crack, c'est un crackeux, oui.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Trois choses pour commenter, Jacques a très bien répondu, on en a parlé très souvent. Je voudrais dire que je crois qu'on est tous d'accord pour dire que sans doute ce n'est pas suffisant, on s'en rend compte, mais quand même, il faut saluer l'effort qui a été fait. Le parc canin n'avait pas été créé et Jacques a évoqué tout à l'heure les discussions patrimoniales, je me souviens de discussions très longues et avancées avec les architectes des bâtiments de France quant à la nature de la clôture à proximité de la bourse du commerce et de l'église Saint-Eustache, il y a eu 3 ou 4 versions, je crois, qui ont été revues, beaucoup de réunions sur place. Idem pour les quais, avec la protection supplémentaire que l'on vient de voter sur ce site protégé par l'UNESCO, il a fallu qu'on expérimente, là aussi, et on est passé par beaucoup de modèles. Ce n'est pas rien d'arriver à créer 2 parcs canins dans une mandature, c'était un engagement et on l'a fait.

On va au-delà, puisqu'en effet il y a ce nouveau parc qui ne sera pas sans créer de mécontents puisque de même qu'il y a des propriétaires de chiens qui avaient leurs habitudes au Clos des Blancs-Manteaux, il y a des habitants qui ont leurs habitudes sans chiens au square Georges Cain, je finis par l'appeler Georges canin maintenant, ce sera peut-être sa nouvelle dénomination, sans offense pour Georges Cain qui a dirigé le musée Carnavalet. C'est un jugement de Salomon, j'allais dire, on a décidé de trancher pour Cain en faveur des chiens non tenus en laisse et à l'inverse pour le Clos des Blancs-Manteaux avec une logique quand même tout à fait compréhensible puisqu'au Clos des Blancs-Manteaux il y a des jardiniers et des enfants qui sont dans la crèche. Il y a eu de nombreux incidents et je tiens à dire qu'il y a eu des incidents dans les deux, que les parents nous félicitent et qu'il faut en la matière essayer de ne pas jouer une communauté contre l'autre. Je le dis ici parce qu'il y a eu des commentaires, nous les avons eus, d'encouragement à dresser une communauté contre l'autre et c'est tout le contraire qu'on cherche à faire ici,

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

ne pas dresser les communautés les unes contre les autres. Cela va très vite, parce que les propriétaires de petits chiens qui m'ont dit qu'il fallait interdire les gros chiens, j'en ai. On peut à l'infini segmenter les populations et ce n'est pas ce qu'on essaie de faire. Je tiens à dire que sur le Clos des Blancs-Manteaux, on a une grande reconnaissance, une grande gratitude des parents d'élèves, du personnel de la crèche, je crois que c'était une sage décision, et aussi des jardiniers du Clos des Blancs-Manteaux qui ont été qualifiés de noms abominables comme le personnel de la crèche. Je tiens à dire que je n'accepte pas que l'on calomnie, je n'accepte pas qu'on dise du mal d'employés de la crèche, on peut qualifier les élus comme on veut et d'ailleurs je n'accepte pas non plus qu'on nous insulte, les élus, c'est nous qui prenons les décisions. Qu'on calomnie du personnel de la crèche qui s'occupe des enfants, qu'on calomnie des jardiniers qui bénévolement depuis des années entretiennent le jardin, je trouve cela inacceptable, je le dis ici.

Quand j'entends qu'il n'y a pas eu d'expérimentation, je m'inscris en faux, Jacques BOUTAULT, on a eu beaucoup d'expérimentations, on en a eu avec des horaires qui ont été modifiés et n'ont jamais été tenus, la police municipale a dû intervenir et Dieu sait qu'elle a d'autres missions que de gérer ce genre-là, nous avons donc fini par prendre une décision informée par les expérimentations qui avaient eu lieu. Je le dis ici parce que j'ai entendu beaucoup de choses qui étaient tout à fait fausses et le Conseil ne peut pas se prêter à cela quand on a eu les discussions qu'on a eues. Je voulais terminer en disant cela.

Une dernière chose, il y a quelque chose dans le vœu que je trouve tout à fait intéressant, c'est les votations. Je pense qu'on en terminera par des votes des citoyens parce qu'en effet, quand il y a des communautés qui ont des objectifs qui sont aussi irréconciliables, peut-être qu'il faut voter sur une série de propositions. C'est ce qu'on fera, mais je crois que ce n'est pas la période puisqu'il aura dans maintenant moins d'un an un vote qui permettra à chacun de faire ses propositions. En tout cas, je garde l'idée pour l'avenir.

Il y avait une recommandation de Jacques BOUTAULT, mais j'entends qu'Aurélien retire le vœu, c'est cela ? Je prends, très bien, je vous remercie. Merci pour cette proposition et ce retrait qui nous ont permis d'avoir cette discussion. J'encourage à nouveau les uns et les autres à ne pas faire le jeu d'opposer une communauté contre une autre parce que c'est cela qui nous met en difficulté ensuite et qui crée des tensions très dures à résoudre.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

VPC 2025 21 Vœu présenté par d'Ariel Weil, Maire de Paris Centre, et des élus Paris en Commun de Paris Centre, relatif à l'avenir du site Orange de la rue des Archives et au respect des droits des travailleurs d'Orange Wholesale

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de passer au prochain vœu. Il est présenté par Gauthier CARON-THIBAUT et il concerne le site Orange, ce qui reste du site Orange, il en reste encore beaucoup notamment rue des Archives et les rues avoisinantes.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement un vœu qui concerne l'îlot bien connu constitué par les immeubles qui sont entre les rues du Temple, Pastourelle et des Archives qui historiquement est la propriété d'abord de La Poste, puis de France Télécom et enfin d'Orange. Ce propriétaire institutionnel peu à peu quitte le 3^e arrondissement de Paris, quitte Paris Centre, mais il a su jusqu'à maintenant laisser un héritage partagé entre intérêts privés et bien commun puisque si à l'occasion de son départ il a laissé place à un hôtel, le Sinner, s'il a laissé place un immeuble de logements privés, il a aussi laissé place en partant au foyer Marie Laurencin qui accueille des adultes en situation de handicap psychique, un centre d'accueil en cas de crise, également un étage de logements sociaux.

Peu à peu les relations ont évolué avec ce propriétaire institutionnel et le bien public semble avoir quitté les intérêts fondamentaux que jusqu'à maintenant il semblait, en tout cas, chercher. C'est d'abord l'immeuble rue Pastourelle qui a failli devenir du logement social puisqu'un permis de construire a été déposé et qui subrepticement a été réorienté vers un immeuble de bureaux qui maintenant est en activité. Aujourd'hui, c'est rue des Archives, un autre grand immeuble propriété d'Orange qui est voué à être vendu sans que la Ville n'ait été mise au courant, sollicitée pour l'acheter, tout ou en partie, on n'est pas obligé à chaque fois de tout acheter, on n'est pas obligé de faire du logement social à chaque fois en bloc partout, on peut aussi faire du logement. C'est même l'intersyndicale qui nous a prévenus lors d'une réunion durant laquelle nous les avons reçus avec ma collègue Dorine BREGMAN.

Les premiers échos que nous avons eus sur l'avenir envisagé pour cet immeuble sont un peu inquiétants : un hôtel, une éventuelle relocalisation du bureau de poste, même si l'on a cherché à nous rassurer, en tout cas un départ envisagé de toute une communauté professionnelle qui travaille sur place ou qui profite des infrastructures du site, c'est quand

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

même à peu près 250 à 300 personnes qui font vivre cette partie de l'arrondissement, notamment les commerces de bouche. Tout cela, bien évidemment, mes chers collègues, entraînerait une modification profonde de la vie du quartier sans que celui-ci en retire des avantages à long terme comme le constitue le logement, que ce soit du logement social ou non.

Aussi, à travers ce vœu, nous souhaitons appeler Orange à notre table, à notre bonne table, pour envisager avec lui comment la mutation de ce bien pourrait être mise à disposition de Paris Centre, que ce soit par de l'activité économique au profit des habitants de l'arrondissement, mais aussi du logement, aussi des espaces verts, aussi de l'hébergement, que ce soit par un achat par un bailleur social ou non, mais qu'en tout cas on soit associés à l'évolution de ce bien et pas mis devant le fait accompli.

C'est aussi un vœu, parce que nous sommes quand même de gauche, pour nous garantir que le dialogue social inhérent à ce type de relocalisation soit bien respecté. C'est un vœu pour prendre date et pour dire que quand on est propriétaire d'une partie de la Ville, on ne peut pas envisager son avenir sans y associer la mairie ni les élus. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention. Je répète que ce vœu a vocation, je crois, à être présenté par l'ensemble de la majorité, voilà, on y associe l'essentiel de la majorité.

Je voulais dire que la discussion avec Orange avait été fructueuse dans le passé et elle peut l'être encore à nouveau. Je crois que c'est important d'exprimer par ce vœu notre volonté d'avoir une vraie discussion, qu'elle ait des résultats et qu'une partie, pas la totalité, du site puisse être, dans l'esprit du PLU bioclimatique qui n'est pas encore dans le PSMV et qui le sera sûrement d'ici quelques années, un lieu qui puisse servir aussi l'intérêt général et pas simplement des intérêts strictement privés. J'ajoute qu'il s'agit du legs de l'enseigne des PTT puisqu'au moment de la création d'Orange, la privatisation, c'était un patrimoine national, il est très large, il est très volumineux au centre de Paris et ce serait quand même dommage, triste, ce serait même inacceptable qu'une partie de ce patrimoine public ne soit pas utilisée pour loger des Parisiennes et des Parisiens sur d'extrêmement nombreux mètres carrés alors qu'ils en ont tant besoin. On va continuer la discussion avec Orange, mais je pense que c'est important aussi qu'il y ait l'expression d'une volonté commune, la plus large possible, de ce Conseil.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

C'est dans cet esprit-là que je mets ce vœu présenté par la majorité, mais à vocation unanime, pourquoi pas, aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ?

Voilà, je vous remercie de ce vote très large qui sera une base, je l'espère, de discussion et d'accord avec Orange pour une répartition de ces mètres carrés et aussi pour la protection, bien sûr, des intérêts des travailleurs.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2025 22 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à la fermeture définitive du CAARUD, rue de Cléry.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec un vœu présenté par Martine FIGUEROA, mais je pense que peut-être il y aura une mise à jour, sur le CAARUD de la rue de Cléry.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Oui, bien sûr, il y a une mise à jour, cher Ariel. Avec votre équipe municipale, vous avez entendu les habitants, bien sûr, en particulier les familles et les commerçants, c'est ce que vous avez dit et c'est vrai. C'est une très bonne nouvelle, je rappelle quand même que c'est un travail collectif d'alerte et de bon sens, je l'ai écrit assez régulièrement, qui a effectivement fonctionné, que ce soit la ténacité des riverains, des commerçants ou celle de tous les élus mobilisés, bien sûr je ne vais pas oublier Aurélien qui est à mes côtés, je vais citer Pierre-Yves BOURNAZEL et notre député Sylvain MAILLARD. Les professionnels associatifs, bien sûr, regrettent la situation parce que c'est devenu aussi intenable pour eux, mais je dois insister sur le fait que cela ne remet pas du tout en cause leurs compétences, je m'étais exprimée sur le CAARUD, la seule chose un peu compliquée est que c'était difficile pour les riverains, vous l'avez vu.

Je vous remercie et bien sûr je retire mon vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Martine. Juste un mot de commentaire. On a effectivement passé beaucoup de temps avec Catherine, avec Véronique, et l'on a pris une décision commune, je tiens à le dire, avec la préfecture de police, avec l'ARS et avec Aides aussi dont les équipes étaient dépassées, je tiens à les saluer aussi parce qu'ils ont fait face à de grandes difficultés d'exercice de leur métier. On les a réunis ici et l'on a acté que ce dispositif ne se poursuivrait pas.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

En revanche, je salue Aides qui poursuit des objectifs sociaux et sanitaires dans ces lieux et la poursuite d'abord de manière mobile et ensuite dans un lieu pérenne des activités du CAARUD.

Je le rappelle, je l'ai dit tout à l'heure, que ce n'est pas la Ville qui décide des lieux, ce n'est pas la Ville qui finance. On subventionne Aides par ailleurs, mais sur ce dispositif-là, c'est bien sous le contrôle de l'ARS et c'est bien l'État qui intervient.

Je veux dire que là aussi on peut avoir tous les débats, cela a été une situation difficile qui a mobilisé beaucoup la police nationale, la police municipale, on en a parlé avec les uns et les autres de manière responsable. Mais attention à ce qui se dit aussi parfois, j'ai entendu dire qu'il était ridicule de l'implanter à côté d'une école, mais, encore une fois, nous n'avons pas eu de mot dans la décision de déménagement, le CAARUD n'a pas été créé là, il a été déménagé, il était déjà, et peut-être encore davantage, à proximité d'écoles et de crèches lorsqu'il était rue Dussoubs, cela a fonctionné là-bas, cela n'a pas fonctionné ici. Parfois, il faut reconnaître avec humilité et de manière responsable qu'on ne sait pas exactement ce qui préside au fonctionnement ou au non-fonctionnement d'une structure.

Je vais peut-être donner la parole à Véronique LEVIEUX qui m'a beaucoup accompagné sur place pour parler aux habitants et aux commerçants.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Tout à fait. Merci, en tous les cas, Martine, de retirer ce vœu et de prendre acte de la décision qui avait été prise et dans le cadre qui devait être celui qu'a présenté à Ariel WEIL, à savoir un cadre collectif parce que c'est un sujet complexe.

En soi, la fin des permanences dans le local géré par Aides rue de Cléry n'est pas une bonne décision. Évidemment, cela permet d'arrêter les problématiques que nous n'avons pas été, au bout de plusieurs mois, en capacité d'empêcher les phénomènes d'intrusion et une diversité de sujets avec une tension croissante auprès de l'ensemble des personnes concernées, mais tout le monde s'accorde, la préfecture de police également, à considérer qu'il faut permettre à ces structures et avec l'ARS à continuer de fonctionner. C'est la raison pour laquelle il y a une recherche, en tirant les leçons de ce déménagement qui n'a pas fonctionné sur cette partie des activités gérées par Aides puisque d'autres perdurent rue de Cléry, à trouver un lieu plus adéquat.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Je me permets de rappeler que les usagers de crack demeurent sur le territoire de Paris Centre dans le quartier de Bonne-Nouvelle et encore plus actuellement sur le quartier des Halles et que la police nationale et la police municipale demeurent toujours autant mobilisées sur ces sujets-là, sur ces sites-là. On a un certain nombre de remontées et la situation n'est pas réglée.

On a traité et pris acte d'une situation qui n'était pas gérable rue de Cléry, mais la situation demeure sur Paris Centre, il ne faut surtout pas l'oublier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

J'ai dit que c'était une bonne nouvelle pour les habitants. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je prends acte du retrait.

VPC 2025 23 Vœu présenté par Ariel Weil, Jimmy Berthé, Yohann Roszewitch, et les élus du groupe « Paris en Commun » relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Maryse Condé

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On poursuit ce Conseil, on a un vœu un peu plus réjouissant qui est celui que présente Jimmy et qui concerne une très grande autrice, un très grand personnage qui est Maryse Condé.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire, en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs.

Comme vous le savez, ce vœu porte sur l'apposition d'une plaque en hommage à Maryse Condé qui a vécu une dizaine d'années rue Chapon. Maryse Condé, c'est difficile de la présenter, mais il faut bien le faire ce soir, est l'une des plus grandes voix de la littérature francophone. Elle est née en 1934 en Guadeloupe, à Pointe-à-Pitre, et s'est imposée comme une figure majeure de la littérature caribéenne, francophone, mondiale à travers ses romans comme *Ségou*, *Moi*, *Tituba sorcière*, *La Vie sans fards* aussi qui explorent sa vie entre les Caraïbes, l'Afrique, la France. Elle a exploré avec force et sensibilité aussi les thèmes de la colonisation, de l'identité, mais aussi de la mémoire. Son écriture,

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

profondément humaine, a touché des générations de lecteurs et inspiré de nombreux jeunes auteurs aujourd'hui.

Son œuvre ne se limite pas à sa force littéraire, Maryse Condé a joué un rôle fondamental dans la transmission du savoir, des savoirs, surtout à la jeunesse. Professeur de littérature en France, mais aussi aux États-Unis, elle a contribué à faire connaître les littératures francophone, africaine et caribéenne souvent tenues à l'écart, il faut le dire, des canaux classiques et elle a permis à d'innombrables étudiantes et étudiants de découvrir d'autres récits, d'autres voix.

Maryse Condé a eu un lien très fort avec notre territoire, elle y a vécu pendant près de 10 ans, aux 4, rue Chapon. Ce quartier a beaucoup compté pour elle, son engagement intellectuel, son rayonnement culturel ont durablement marqué notre territoire, si bien que c'est ici aussi, à Paris Centre, qu'une cérémonie nationale a été organisée le 15 avril 2024 à la Bibliothèque Nationale de France.

Apposer une plaque en son honneur là où elle a vécu, c'est reconnaître la richesse de son héritage, c'est affirmer aussi l'importance de la diversité des récits dans notre mémoire collective et c'est rappeler combien les mots peuvent parfois changer notre regard sur le monde.

C'est pourquoi nous, élus du groupe Paris en Commun, émettons le vœu qu'une plaque soit apposée en hommage à Maryse Condé, 4, rue Chapon où elle vivait. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup,

Jimmy, merci d'avoir évoqué cet hommage national à la Bibliothèque Nationale de France dans son site historique, Richelieu, qui venait de rouvrir, par le président de la République, une très belle cérémonie, il y a eu beaucoup de performances, avec sa famille avec laquelle on est en lien. Il y avait d'ailleurs eu une cérémonie, pas un hommage national, mais un très bel événement, la soirée inaugurale du festival du mois créole ici même dans cette pièce, dans cette salle des mariages, je crois en septembre dernier, tu étais présent et sa famille l'était aussi.

Là, il s'agit de voter une plaque. Cela me paraît un petit hommage à l'échelle de cette personnalité à laquelle on cherchera peut-être à rendre un plus grand hommage un jour, la dénomination d'une rue ou d'une place à Paris serait tout à fait adaptée, mais cette plaque est déjà une première étape.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Je rappelle que l'on vote la proposition et après il faut toujours négocier avec la copropriété, c'est pour cela que ça prend du temps. C'est ce qui s'est passé d'ailleurs pour Suzanne Spaak, cela a été rappelé ce matin, l'administration du Palais-Royal avait travaillé avec nous pour qu'une plaque soit déposée sur l'immeuble de la rue du Beaujolais où Suzanne Spaak avait vécu et qui avait servi de plaque tournante pour la Résistance, notamment pour l'Orchestre rouge qui a joué le rôle que l'on sait dans la Résistance, et puis cela n'a pas été possible, cela n'a pas abouti en tout cas et finalement c'est une école qui prend son nom et c'est un très grand bien.

Je souhaite que ce vœu soit couronné du même succès, que l'on ait une plaque, sans doute, et peut-être derrière un hommage encore plus important au centre de Paris où elle a vécu et où elle a été, je crois, très heureuse, Maryse Condé.

Je vous propose de voter ce vœu. S'il n'y a pas de demandes d'intervention. Peut-être Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Très rapidement pour te remercier pour cette belle proposition, je n'ai pas oublié mes lectures de collègue qui m'avaient beaucoup marquée, Maryse Condé, donc je suis ravie. C'était juste pour un petit mot gentil, très belle proposition.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, une Shirley émue. Je précise que dans le livret que l'on a évoqué tout à l'heure des femmes de Paris Centre désormais qui émanait d'abord d'une initiative de Benoîte LARDY dans le 3^e, puis tout le Marais, puis tout Paris Centre où figure Suzanne Spaak, Maryse Condé a toute sa place et je remercie Amina, Shirley, Yohann et Benoîte, qui n'est pas là, qui ont collaboré à ce très beau livret.

Voilà, on continue à honorer des femmes dans le centre de Paris, dans tout Paris, d'ailleurs, et ce sera le cas avec Maryse Condé si vous en êtes d'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Ce vœu est adopté à l'unanimité qui sait nous unir très souvent. Merci beaucoup.

On peut applaudir Maryse Condé, quand même. Et Jimmy.

Applaudissements.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2025 24 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à l'instauration de la pratique du vélo pieds à terre dans certains secteurs

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On a encore un vœu qui est présenté par Martine FIGUEROA. On retombe un petit peu sur nos pieds puisque c'est un vœu pour un vélo pieds à terre. C'est Martine qui le présente et Florent qui répondra. Je te laisse la parole.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je vais être assez rapide, enfin assez rapide, oui et non. Je l'appelle l'esplanade Nelson Mandela et autour de la Canopée, comme on en a parlé avec Florent dimanche et encore avant de venir jusqu'ici, on a vraiment un réel problème où des infractions régulières, où ces vélos traversent très rapidement au milieu des enfants, au milieu des personnes âgées. Donc, dimanche matin, on était un petit groupe à demander aux gens « Messieurs, Mesdames, vélo pieds à terre ! ». Souvent, en plus, il y a des vélos cargo aussi. Ma nièce, il y a 15 jours, s'est fait renverser par un cycliste, fracture du bras, en plein milieu, on l'a emmenée, elle a un plâtre. Ce n'est pas parce que c'est ma nièce, aujourd'hui il doit y avoir d'autres personnes.

Je demande l'installation d'une signalisation claire interdisant la circulation des vélos dans cette zone. Je n'ai jamais vu Ariel WEIL faire du vélo dans les espaces piétons, il descend de son vélo.

Rires.

Parfois, il faut passer la pommade dans le dos ! Je ne l'ai pas pris en flagrant délit.

Une campagne de sensibilisation auprès des cyclistes sur l'obligation de mettre pieds à terre. Renforcement de la présence policière municipale pour faire respecter les règles et sécuriser les temps, c'est mon petit côté « j'ai envie qu'on leur tape sur les mains ». Sans rire, franchement, c'est vraiment extrêmement dangereux. Je suis prête à restructurer ce vœu simplement pour qu'il passe, pour qu'on puisse quand même dire aux gens : « Vous n'avez pas tous les droits dans cet espace, il y a des enfants, il y a des personnes âgées ». Vous savez, je n'ai pas de voiture, je vais à vélo et à pied. De temps en temps, sur les réseaux sociaux, je me fais insulter, on me dit que je n'aime pas les vélos, ce n'est pas vrai.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Florent, au-delà de la boutade pour répondre sur un sujet qui est très sérieux, celui de la cohabitation de tous les usages dans un moment de grande transformation des usages.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

On peut ne pas avoir de voiture et quand même s'offusquer des infractions des vélos, ce n'est pas du tout incompatible, c'est même nécessaire de le faire. Merci pour ce vœu, effectivement. C'est un enjeu important en général, cette cohabitation piétons – vélos et cet endroit est un peu emblématique des conflits que l'on a, je pense que c'est dans le top 3 des endroits où cela pose questions et problèmes à Paris Centre.

Le rappel des règles générales. Il y a 3 types de statuts différents dans notre voirie ou dans nos espaces publics, plutôt, en général. Il y a les aires piétonnes, c'est le cas des Halles hors jardin et du quartier Montorgueil et ailleurs. En aire piétonne, les vélos comme les véhicules autorisés (les livreurs, les riverains) doivent tous rouler au pas. Cette vitesse n'est pas formellement définie dans le Code de la route, mais en gros c'est moins de 10 km/h, aussi vite qu'un jogger ou moins vite qu'un jogger, on peut se dire cela comme règle.

Dans les parcs et jardins, Nelson Mandela est un parc un peu particulier parce qu'il n'est pas fermé, mais c'est quand même un parc et jardin, l'accès à vélo peut être autorisé à faible allure sur les allées où cela est signalé, c'est du cas par cas, allée par allée.

Sur les trottoirs on peut avoir des cas, par exemple, le dessous de la Canopée est un espace privé, mais qu'on peut considérer comme un trottoir même si ce n'est pas un trottoir public, là, les vélos sont interdits sauf pour les enfants en bas âge, comme d'ailleurs tous les autres véhicules. Cette question des trottoirs n'est pas anecdotique parce qu'il y a des endroits où la lisibilité des espaces n'est pas très claire, je pense notamment aux passerelles piétonnes.

Pour dire à quel point on prend ce sujet au sérieux et à quel point il n'est pas binaire, on a porté et mis en place sur le pont des Arts, par exemple, qui est une passerelle piétonne, l'interdiction des vélos, sauf pieds à terre. Cette hypothèse n'est donc pas du tout hors sujet.

Aux Halles, c'est vrai que ces espaces étant contigus entre jardin, aire piétonne et pseudo-trottoir et pas forcément très bien matérialisés, les règles sont peu connues, peu respectées et aussi peu lisibles. On voit donc effectivement des cyclistes trop pressés, les livreurs à vélo, mais pas seulement, qui roulent trop vite dans les aires piétonnes ou dans les jardins

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

quand les piétons sont très densément présents. Il n'est pas rare non plus de voir des véhicules de livraison ou de riverains qui roulent trop vite aussi, l'enjeu est le même, c'est celui de la vitesse adaptée aux configurations et à la densité piétonne.

L'enjeu de faire connaître et mieux respecter ces règles, comme tu l'as dit, est le travail de la police municipale en grande partie, c'est au cœur du code de la rue. D'ailleurs, à l'époque des trottinettes en *free-floating* quand on en avait encore, on avait bien identifié ce coin comme étant problématique et il a fait partie des 10 premiers sites à Paris où l'on avait mis en place un bridage automatique des vitesses des trottinettes à Paris Centre et cela avait bien marché. Les trottinettes ont depuis disparu, donc le problème est résolu de ce point de vue, mais pour les vélos il reste entier.

Nous avons échangé un peu et la solution que tu proposes ne me semble pas assez circonscrite dans le périmètre parce qu'on a un enchevêtrement de périmètres différents et il faut sans doute plus de finesse dans la règle et dans la lisibilité de la règle.

Pour l'aire piétonne, donc plutôt autour du jardin au sens large, autour de la Canopée, il n'y a pas de raison d'avoir un traitement particulier pour les vélos parce que si l'on impose pieds à terre pour les vélos, il faudrait aussi l'imposer en aire piétonne pour les livreurs ou les riverains, et ils ne vont pas pousser leur voiture à la portière, il n'y a pas de raison de discriminer un usager par rapport à un autre en aire piétonne. Donc, cela, c'est plutôt pour l'extérieur du jardin et les alentours.

Pour le jardin, pour ne pas esquiver le sujet, même au sein du jardin on peut se dire qu'il y a sans doute des cas différents entre l'allée André Breton qui est vraiment l'allée verticale nord-sud qui traverse le quartier et c'est celle-là la plus concernée par les problèmes parce qu'il est vrai qu'elle est assez intéressante, elle relie le quartier Montorgueil et la rue de Turbigo qui a une piste cyclable qui débouche aux Halles, et puis le sud pour rejoindre la rue de Rivoli. C'est un itinéraire très intéressant y compris à pied, les piétons qui sont ici ne sont pas des piétons qui se promènent, ce sont souvent des piétons qui traversent le quartier, c'est pareil pour les vélos et c'est là où cela pose problème. Là, franchement, il y a un débat qu'il faut avoir entre le pied à terre en se demandant s'il sera plus respecté que le rouler au pas, étant donné que c'est un itinéraire de transit qui existe qu'on le veuille ou non, ou est-ce qu'on essaie plutôt de renforcer la lisibilité d'une règle de vraiment rouler au pas avec une nombreuse signalisation très claire et une verbalisation importante à cet endroit.

On proposerait plutôt de ne pas voter ce vœu qui est un peu trop général et un peu trop dézoomé, mais d'étudier cette question-là avec le conseil de quartier, les associations de cyclistes et tous ceux qui voudront dans le cadre de Embellir votre quartier qui est

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

précisément en cours en ce moment jusqu'à l'été dans ce quartier. On pourra décider si l'on met des panneaux, lesquels, à quel endroit, si l'on dessine au sol une bande cyclable pour canaliser les flux. On peut imaginer des choses créatives qui sont sans doute plus faciles à faire respecter si elles correspondent à un usage que d'interdire et peut-être verbaliser en masse, mais le problème sera toujours là parce que l'itinéraire existe.

On vous propose dans les semaines à venir, pas dans 3 ans, in situ, d'aller voir sur place ensemble et essayer de trouver un entre deux qui permette de rappeler le droit qui est que les piétons sont prioritaires, doivent l'être, doivent être en sécurité et en même temps ne pas faire une fausse solution qui serait juste pour se faire plaisir, mais qui n'aurait pas de réalité dans la pratique. Voilà la proposition que je te fais.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

Je suis prête à m'associer à ce travail. Si une solution est trouvée et qu'en plus elle fonctionne, cela me va bien. Il faut effectivement y travailler, peut-être avec quelques riverains qu'on peut choisir. Je suis encore venue à pied, je traverse pour venir jusqu'à la mairie et là vraiment, c'est un va-et-vient. Donc, je suis d'accord.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Concrètement, Martine ?

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

On retire le vœu, bien sûr.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le retrait du vœu et on travaille ensemble.

Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre

De toute façon, je vais le harceler.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas le même sujet, mais il est similaire qu'à République bien que ce soit ici un jardin, là-bas une place, en plus ici on est tout seul puisque c'est le cœur de Paris Centre et là-bas on a deux autres arrondissements, mais on voit bien qu'on a une piste cyclable qui aboutit ou qui démarre rue du Temple et qui finit avec cette traversée de la place qui là aussi est un itinéraire extrêmement intéressant pour les piétons et pour les vélos.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

On a regardé, ce sont les mêmes réflexions de savoir s'il faut marquer un endroit qui serait déterminé, je propose que les deux soient travaillés ensemble et avec les conseils de quartier que je salue puisqu'ils sont présents ici, et le conseil des mobilités actives, absolument. Merci beaucoup.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Tu pourras associer aussi la ludothèque.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La ludothèque du Sud de Nelson Mandela. Merci.

VPC 2025 25 Vœu présenté par élus du groupe Paris en Commun relatif à la création d'une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) spécialité Orchestre au collège César Franck pour la rentrée 2026

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que l'on poursuive. C'est justement Karine qui va prendre la parole pour présenter un vœu qui concerne la création d'une CHAM, ou plutôt la poursuite de la CHAM, mais au collège. Je te laisse expliquer ce vœu.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bonsoir à tous et toutes de nouveau. Qu'est-ce qu'une CHAM ? C'est une classe à horaires aménagés. Paris Centre a la chance d'accueillir une CHAM orchestre au sein des écoles Saint-Merri et Renard du CE1 au CM2. Cela permet la pratique instrumentale et orchestrale sur le temps scolaire et permet d'avoir un emploi du temps harmonieux qui évite des rythmes trop intenses pour les enfants lorsqu'on doit avoir parfois les horaires du conservatoire le soir. Mais, nous connaissons une rupture de parcours, c'est-à-dire qu'une fois le CM2 arrivé, une fois au collège, il n'y a plus cette proposition de CHAM orchestre. Il y a bien d'autres propositions, par exemple la classe à horaires aménagés danse au collège Victor Hugo, la classe à horaires aménagés voix à Couperin avec la maîtrise de l'opéra-comique, mais il n'existe pas de continuité. Cela fait des ruptures et parfois des abandons de pratiques instrumentales et c'est vraiment dommage.

Pour nous, le parcours de l'élève, en tout cas la continuité de parcours est vraiment un fil rouge que l'on a essayé de tirer pendant toute la mandature, on l'a vu avec le PEJS, le pôle d'enseignements jeunes sourds à Turenne et ensuite au collège Victor Hugo. Là, on a cet

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

enjeu, et une idée est née d'une belle rencontre lors de la matinée de découverte des collèges de Paris Centre entre un professeur de musique du collège César Franck, les parents d'élèves de Saint-Merri Renard et également ensuite, avec Pascal GALLOIS le directeur de notre magnifique conservatoire Mozart.

Le collège César Franck s'avère très motivé pour pouvoir accueillir la continuité de la CHAM orchestre en son sein, le conservatoire est partant aussi et donc, ce soir, nous posons ce vœu et nous soutenons évidemment ce projet à 100 % pour que cette continuité de parcours puisse exister au collège César Franck avec des moyens, c'est-à-dire avec une dotation horaire globale qui inclut une nouvelle section musique, en tout cas CHAM, à horaires aménagés orchestre au collège César Franck. Cela permet vraiment cette continuité et je pense que pour les adolescents, c'est aussi une très très belle pratique de pouvoir continuer à jouer en orchestre ensemble. Le collectif c'est important et c'est une magnifique force collective que de voir des jeunes ensemble poser leurs sacs à dos et se mettre à jouer ensemble.

Voilà, en tout cas, on fait ce vœu ce soir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine. On avait évoqué déjà par le passé la volonté d'ajouter une dernière lettre, on avait une en CHAM, une CHAS, une classe à horaires aménagés musique, on avait sport depuis récemment, on a danse aussi à Victor Hugo depuis récemment et l'on avait envie d'ajouter le théâtre en sachant qu'on avait aussi des propositions du conservatoire et d'autres structures d'accueil.

Mais, à la réflexion, et l'on n'y renonce pas pour l'avenir, avec Karine ce qui nous a paru le plus important était d'assurer le prolongement. Puisqu'on a une CHAM orchestre qui vit et qui vit très bien, étonnamment les CHAM sont plutôt au niveau collège, mais là elle est à l'école élémentaire, eh bien, on inscrit effectivement cette politique de continuité, là on a des actifs et des atouts, on les prolonge en amont, en aval, ici c'est donner et assurer une poursuite à ce très beau programme de Saint-Merri Renard avec les mêmes acteurs. C'est aussi la formation de futurs talents musicaux de l'échelle nationale et internationale dont il s'agit.

Je vous propose de vous associer et de voter ce vœu qui lancera la création de cette poursuite de la classe à horaires aménagés orchestre au collège.

Shirley voulait intervenir absolument.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Comme ce soir je ne fais que des compliments, je vais poursuivre. Je suis ravie de cette proposition y compris parce que la CHAM de Saint-Méry était sous la précédente mandature avec Évelyne ZARKA une de nos grandes fiertés, c'était vraiment quelque chose qui contribuait à la mixité et au fait de permettre aux enfants de toutes catégories sociales d'accéder à la musique et aux instruments. C'était vraiment une grande fierté de la mandature précédente et notamment d'Évelyne, donc je le dis pour elle, pour moi et pour nous qu'effectivement c'est formidable que tu puisses poursuivre en développant et en créant cette continuité, c'est un très beau projet. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley WIRDEN qui est très heureuse du déroulé de ce Conseil...

Rires.

... qui touche d'ailleurs à sa fin.

Je vous propose de voter ce très beau vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup, on peut applaudir, si on a l'applaudissement du conseil de quartier et des présents dans le public. Très bien, merci beaucoup.

Applaudissements.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2025 26 Vœu présenté par Corine Faugeron relatif au soutien à la reprise des activités culturelles de la Gaîté Lyrique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On a un dernier vœu, je crois, qui concerne la Gaîté Lyrique et qui est présenté par Corine FAUGERON avec une réponse de Gauthier. Allez, c'est le dernier vœu. Corine, c'est cela, tu présentes ?

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je vais vous présenter un vœu qui demande qu'on aide l'aide de la Ville pour la Gaîté Lyrique. La Ville a déjà aidé la Gaîté Lyrique, elle a accepté de verser le complément de la subvention, elle a accepté de lever la régie partielle qui filtrait totalement l'accès au lieu, cela a permis aussi de constater qu'aucune dégradation n'avait été commise à l'intérieur contrairement aux rumeurs. Aujourd'hui, la Gaîté Lyrique doit relancer son activité culturelle et la Ville, dont les contraintes financières ne lui permettent peut-être pas de donner une subvention exceptionnelle, peut aider la Gaîté Lyrique d'autres façons.

Ce vœu est là pour cela. C'est-à-dire que par exemple elle peut l'aider à trouver de nouvelles recettes, ce serait la Gaîté Lyrique elle-même qui trouverait ces recettes, mais la Ville peut être un soutien et entre autres elle peut l'aider à communiquer sur la capacité des lieux à privatiser qui existe à la Gaîté Lyrique et elle pourrait aussi encourager, les aider, à être le lieu où pourraient se dérouler les prochains défilés des prochaines *Fashion Week*. L'équipe des *Fashion Week* a beaucoup d'argent, c'est vrai que s'ils font leurs défilés à la Gaîté Lyrique qui sont des lieux magnifiques, cela pourrait être une façon d'aider la Gaîté Lyrique sans que la Ville ait à déboursier davantage d'argent.

Voilà, je dis bien « par tous les biais possibles », donc ce n'est pas forcément de l'argent, il y a d'autres façons de les aider et je pense que le travail qui avait été accompli par la Gaîté Lyrique avant l'occupation du lieu était un travail absolument capital qui avait totalement rencontré son public. Il s'agit juste de les aider à trouver de nouvelles recettes, je pense que c'est une bonne façon de faire. Ce vœu ne demande que cela.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, Corine. Je pense qu'en termes de solidarité et de soutien à la Gaîté Lyrique, on est tous d'accord. Sur le vœu, en revanche, peut-être Gauthier peut répondre.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, de grands projets et de la protection de l'habitat

Oui, Monsieur le Maire, ce n'est pas qu'on n'est pas d'accord avec le vœu qui est proposé, il y a beaucoup de choses qui sont intéressantes, des idées pour la suite et il y a surtout, je le remercie, une reconnaissance du soutien apporté par la Ville à la Gaîté Lyrique, en l'espèce on parle quand même de 3,4 millions d'euros qui est la première partie de la subvention qui a été versée très rapidement alors même que les autres lieux n'ont pas

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

encore reçu leur première partie de subventions, c'est quand même un soutien très fort que nous manifestons.

Deuxième forme de soutien, c'est la conciliation dans laquelle la mairie de Paris est entrée avec les gestionnaires de la Gaîté Lyrique et comme toute conciliation, il faut lui laisser du temps, il faut qu'elle puisse se faire sans perturbation extérieure et en particulier sans pression positive qu'elle soit du champ politique.

Aussi, sur un tel vœu, sans montrer un désintérêt pour la question, mais pour respecter ceux qui sont à l'œuvre dans les négociations pour la conciliation, que ce soit au sein de la Ville de Paris ou au sein de la Gaîté Lyrique, mon groupe s'abstiendra sur ce vœu. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a une demande d'intervention d'Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je rappelle quand même les faits. La Gaîté Lyrique est occupée, la préfecture de police propose d'évacuer et Juliette DONADIEU, la directrice, dit : « Non, non ! On les garde, ils sont très bien chez nous, cela va bien se passer. » Je suis allé discuter avec eux, j'ai vu les associations qui au premier jour ont commencé à formater l'esprit de ces migrants qui étaient dans cette Gaîté Lyrique, qui ont chanté des chansons qui étaient insultantes pour les riverains, d'ailleurs ils ont agressé des riverains, ils ont menacé de mort une femme et là je n'ai vu aucune féministe se manifester pour défendre cette femme voisine. Pendant 4 mois, non seulement la directrice les a accueillis à bras ouverts, un tribunal administratif à la demande de la mairie de Paris a jugé l'expulsion que la Gaîté Lyrique a refusée. Je peux vous dire que l'ambiance sur place était très militante.

Les Parisiens ont versé effectivement très vite la subvention pour l'année entière qui a été engloutie dans ce fonctionnement ubuesque et même dangereux puisque les salariés se sont mis en retrait tellement les bagarres témoignées par les riverains étaient violentes, on a certaines vidéos qui circulent. Je ne parle même pas du crack, on va revenir au crack dans le square juste en face. Je rappelle que la ligne de l'organisation générale était profondément anticapitaliste, je rigole doucement quand je vous entends dire : « on va intégrer la *Fashion Week* dans les locaux de cette institution et l'on va apporter l'argent du capitalisme ». Là, pendant 4 mois, ils n'ont cessé de cracher sur le capitalisme.

Tout cela est contradictoire, vous voulez de l'argent à flot pour relancer une machine qui a été cassée par Juliette DONADIEU. Je rappelle que Sarah ALBY à l'Académie du Climat a

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

eu la sagesse, lorsque les mêmes migrants sont allés chez elle, de les renvoyer le lendemain.

Je crois qu'à un moment il faut arrêter de dilapider l'argent des Parisiens, les 3 millions engloutis en quatre mois, c'est beaucoup d'argent, il n'est pas question de remettre de l'argent sur la table, je pense que l'équipe n'a rien à faire là aujourd'hui, elle a prouvé son incompétence et sa mise en danger de l'institution.

À un moment, il faut revoir le projet, ce projet ne tient pas la route, ils ont eu quelques millions de pertes, qu'ils les prennent à leur charge, il y a Actes Sud, il y a SINGA, toutes ces associations et ces entreprises privées doivent payer de leur poche leurs propres erreurs, il faut responsabiliser ces gens qui gèrent notre argent de Parisiens. La Gaîté Lyrique n'a pas fonctionné et ils ont laissé l'occupation dévaster les locaux avec une pléthore d'associations que je suis allé voir parce que j'étais sur le terrain : le Nouveau Parti Anticapitaliste, il y avait évidemment la France Insoumise, il y avait Révolution Permanente, ces associations étaient extrêmement agressives avec l'entourage.

Donc, je trouve aujourd'hui malvenu de demander à ce que les Parisiens cotisent une seconde fois, remettent une pièce dans le compteur pour des gens qui sont irresponsables.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Chacun s'est exprimé, peut-être une réponse, Corine, très courte sur la présentation.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je n'ai pas demandé de cotisations, j'ai demandé une aide plus institutionnelle que cotisante.

D'autre part, sur la dégradation, c'est juste de la rumeur puisque la réalité était le contraire, les lieux étaient en très bon état. Donc là, nous sommes dans le délire, un petit peu, et je trouve que l'intervention de notre collègue, Aurélien VÉRON, devrait motiver un vote pour de la part de mes collègues socialistes parce que franchement, on est tellement dans... vous pouvez vous permettre à cause de cela, plein de *fake news*, comme on dit.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

C'est juste un témoignage personnel puisque je me suis marié à la Gaîté Lyrique avant tout cela, donc je confirme que cette salle peut tout à fait accueillir des événements privés très agréables, *Fashion Week* ou pas.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a de nombreuses possibilités à la Gaîté Lyrique. Je vous propose de conclure ces votes sur ce dernier vœu. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est donc adopté.

Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela conclut ce Conseil. Je clos le Conseil.

Le Conseil est clos à 21 h 57.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je me tourne vers la salle pour demander s'il y a des questions et je vois qu'il y a des questions. Je vous en prie.

Une intervenante

Bonsoir. On était ravis de voir des éléments sur la sécurité routière, sur les différents points que vous avez évoqués à certains endroits du quartier, que ce soit la sécurité par rapport aux vélos, par rapport à l'espace public, pieds à terre et autres. Juste une petite chose sur le temps long et les urgences. Comme vous le savez peut-être, on a, en tant que conseil de quartier, parents d'élèves et riverains, souvent alerté sur certains endroits qui ont été modifiés ou pas, qui sont dangereux, dont la rue de Turenne. On en a parlé en conseil de quartier jeudi dernier, vous le savez peut-être ou pas, il y a eu un accident, un taxi qui a fauché un piéton sur le trottoir.

Pour toutes ces problématiques de sécurité et d'espace public, il y a des temps longs, des temps plus courts, quand on répond que cela va rentrer dans Embellir votre quartier sur de la sécurité, je suis désolée, mais ce n'est pas un temps qui correspond à la réalité.

Il y a à certains endroits, certaines choses à faire beaucoup plus rapidement. Rue de Turenne, on propose de mettre, comme il y a dans certaines rues, comme rue Buffon, un panneau lumineux qui indique la vitesse, mais c'est peut-être un investissement.

Sinon, on avait une autre idée, comme sur les routes de France, mettre des petites silhouettes en mettant le nombre de morts qu'il y a eu dans l'année. C'est moins *funky* pour le Marais, mais cela pourrait marcher. Merci.

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pour répondre, on a effectivement évoqué le sujet en début de Conseil, d'abord avec une pensée pour les victimes, mais en particulier la victime, le piéton qui a été fauché qui est toujours à l'hôpital dans un état critique à notre connaissance, évidemment sa famille et les commerçants puisqu'il en fait partie, c'est notre première pensée.

Je l'ai dit aussi en début de Conseil, bien entendu nous regardons avec les différentes autorités, on essaie de faire éclairage sur cet accident qui est assez incompréhensible puisque c'était un taxi qui était à l'arrêt. À moins que le conseil de quartier n'ait des connaissances particulières de cet accident, pour l'instant pour la préfecture de police et les autorités compétentes, j'ai rappelé que nous étions sur place avec les pompiers, le SMUR, la police nationale, la police municipale, les circonstances ne sont pas très claires, mais j'ai bien vu un taxi quasiment encastré dans une épicerie, monté sur le trottoir, ce qui, hélas, est effectivement gravissime. Pourquoi à cet endroit-là ? Ce n'est pas très clair.

S'il y a des conclusions, et on a déjà mandaté les différents intervenants, qui nous permettent de dire qu'il y a un danger particulier qui aurait pu être évité, évidemment que dans le temps court, on prendra les décisions.

Maintenant, je laisse Florent répondre sur l'accidentologie, sur la rue de Turenne en particulier et évidemment que l'on est tout à fait disposés à améliorer la sécurité là où elle peut l'être.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Tout à fait. Malheureusement, ce n'est pas un cas isolé. Pour les chiffres sur tout Paris, on a eu 18 piétons tués en 2023, ce sont les derniers chiffres agglomérés dont on dispose. Zéro à Paris Centre 2023, heureusement, mais cela dépend des années, c'est variable, c'est aléatoire.

Il faut dire quand même que ce qui est assez révoltant dans ce drame, mais assez représentatif, c'est que la plupart du temps les piétons sont fauchés sur des espaces qui leur sont dédiés. La plupart des piétons qui sont tués ou gravement blessés dans des accidents sont sur le trottoir ou alors sur les traversées piétonnes. C'est vrai que ce ne sont pas de mauvais comportements en général, c'est vraiment dans leur bon droit, ils se font faucher.

Dans les études épidémiologiques, j'allais dire, mais c'est quasiment cela, vu l'ampleur du phénomène niveau français, c'est souvent des véhicules motorisés parce qu'ils sont plus

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

lourds et donc forcément les dégâts sont plus conséquents quand ils percutent un piéton, c'est souvent de la vitesse excessive et/ou une mauvaise visibilité, un étourdissement, un piéton qui traverse au dernier moment qu'on ne voit pas, etc. C'est vraiment cela le cas d'usage et c'est vraiment une écrasante majorité des morts piétons.

À Paris, l'accidentologie ou l'accidentalité, il y a deux mots, est plutôt plus faible qu'ailleurs en Île-de-France et en France. C'est mécanique, c'est lié au trafic routier et le fait qu'on ait moins de déplacements en voiture par rapport aux déplacements globaux à Paris qu'ailleurs fait que mécaniquement on a moins d'accidents graves et mortels de piétons. Il faut noter que depuis 2007, les données remontent jusque-là dans les données que j'ai retrouvées, on a eu une division par deux du nombre d'accidents impliquant des piétons et cela correspond à peu près à la courbe de baisse du trafic routier.

Les solutions sont connues à l'échelle macro, c'est réduire les vitesses, donc les 30 km/h ont été une chose, il faut les faire respecter. Concernant les radars pédagogiques qui indiquent les vitesses, si le conseil de quartier veut financer un radar pédagogique, on peut vérifier si c'est éligible avec la Ville, mais dans la littérature scientifique, il n'y a pas d'effet démontré sur la vraie accidentalité. Je comprends l'intention, l'effet n'est pas forcément très net dans la vraie vie, mais on peut peut-être essayer des choses. Concernant les bonshommes, c'est pareil, il y en a beaucoup en effet en banlieue notamment, cela arrive souvent. Il y a beaucoup de solutions qui peuvent paraître de bonnes idées, qui ont été expérimentées et dont les bilans ne sont pas toujours positifs, comme les passages piétons 3D, ce genre de chose. Des bilans existent qui permettent de nuancer l'effet et de se concentrer sur les choses qui peut-être sont plus efficaces. Aménagement de voirie, pourquoi pas si le diagnostic de la police municipale montre qu'il y a un besoin. On sait que rue de Turenne en particulier, les dos d'âne sont souvent esquivés par les véhicules, malheureusement on est contraints à des instructions ministérielles sur la forme et la hauteur qui font que, souvent, on est bloqués, mais cela n'empêche pas de relancer une pièce pour voir si vraiment on ne peut pas influencer, même si ce n'est pas le cadre de l'accident qui est un peu plus loin dans la rue.

Une chose très importante qu'on développe beaucoup en 2025, ce n'est pas Embellir votre quartier, ce n'est pas à 3 ans ou 5 ans, c'est maintenant, c'est l'enjeu de la covisibilité aux passages piétons, c'est-à-dire que quand un véhicule est garé en amont d'un passage piéton, surtout si c'est un poids lourd sur une zone de livraison, quelqu'un qui s'engage est invisible et c'est vraiment cela le cas d'usage des accidents. Donc, en 2025, on va faire l'ensemble des covisibilités dans le 3^e et le 4^e arrondissement et en 2026 on finira par le 1^{er} et le 2^e arrondissement. Ce sont des centaines de carrefours qui sont aménagés, c'est beaucoup de travail et beaucoup d'argent aussi, le prix de l'aménagement est d'environ

CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

3000 euros par carrefour, mais c'est important parce que c'est un cas d'usage d'accidents très fréquent.

Enfin, il y a la question du contrôle des vitesses et c'est vrai que si la règle des 30 km/h existe depuis plusieurs années, elle a été un peu virtuelle pendant un temps et le fait que la police municipale, je salue ma collègue Véronique LEVIEUX, se soit équipée de jumelles visant à pouvoir mesurer et verbaliser les vitesses est assez récent, on va donc pouvoir multiplier ce type de contrôle. Il faut rappeler que le volet répressif est important sur ces questions. Rien que dans le 3^e arrondissement, j'ai ciblé par rapport à l'accident, on était à plus de 35 000 verbalisations en 2024 sur les enjeux de prévention routière. On peut toujours faire plus, mieux, cibler, aidez-nous en conseil de quartier à cibler des endroits les plus importants, comme vous le faites souvent.

Tout cela pour dire qu'on est prêts à travailler et à étudier des cas précis avec des solutions si possibles éprouvées dans la littérature scientifique parce qu'il existe beaucoup de choses et on peut les étudier ensemble.

L'objectif qu'on se fixe au niveau de la Ville de Paris, c'est l'objectif zéro mort, il n'y a pas d'autres objectifs acceptables, on en est loin, on est encore à 18 piétons, il n'y a pas que les piétons d'ailleurs, il y a aussi des cyclistes et des véhicules. Oslo a réussi et frôle les zéros morts maintenant tous les ans, ils sont à 1 ou 2 parfois alors que c'est une métropole moins grande que Paris, mais c'est quand même une très grande ville avec beaucoup de flux, par des mesures de vitesse, de contrôle, de pédagogie, d'infrastructure. C'est vraiment le chemin que l'on prend, c'est long, la tendance est bonne, ce sera encore très long pour arriver à cela.

Je crois qu'il faut que l'on continue dans cette direction sans cacher que des accidents, des états d'ébriété, que sais-je, peuvent toujours arriver et qu'il y a des cas où ce n'est pas l'aménagement qui est en cause, c'est juste pas de chance, malheureusement, c'est aussi cela qui peut arriver et l'analyse devra dire quelles sont les causes précises de cet accident et on en tirera les conclusions le cas échéant, bien sûr.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions du public ? Il n'y a pas de questions du public. Merci beaucoup, je vous remercie pour cette séance qui a ravi Shirley.

La séance est levée à 22 h 07.



CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE
Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Ariel WEIL Maire de Paris Centre	Aurélien VÉRON Secrétaire de séance